

**Groupe d'Action Locale**



**LEADER 2007 – 2013**

**PROPOSITION  
de  
PROJET**

**Version finale**

**(Janvier 2008 revue et corrigée en Août 2008)**



---

Siège social :  
Résidence Fayolle  
2 rue Hubert Gaudriot  
23000 Guéret - Tél. 05 55 52 83 67  
Site internet :  
[www.leaderpaysdegueret.com](http://www.leaderpaysdegueret.com)  
E-mail : [galpaysdegueret@wanadoo.fr](mailto:galpaysdegueret@wanadoo.fr)

***à la mémoire de  
Jean-Pierre SIMON***

# SOMMAIRE

<b>1 <u>QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ?</u></b>	
<b>A) <i>Présentation du territoire du Pays de Guéret</i></b>	page 3
Diagnostic du territoire	page 7
<b>B) <i>Stratégie du GAL Pays de Guéret</i></b>	page 19
Projet de territoire 2008/2013 du Pays et objectifs du GAL	page 22
Synthèse de la stratégie du GAL	page 25
<b>2 <u>PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS</u></b>	
<b>A) <i>La méthode</i></b>	page 28
<b>B) <i>Les modalités partenariales</i></b>	
<b>C) <i>Le Comité de programmation</i></b>	page 28
<b>D) <i>Les échanges de pratiques et de transfert d'expérience</i></b>	page 31
<b>3 <u>PRESENTATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT</u></b>	page 32
<b><u>Le viable</u> : la qualité de vie en rapport avec les besoins économiques et environnementaux, <b>Actions 1 et 2</b></b>	page 34
<b><u>Le vivable</u> : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et environnementaux, <b>Actions 3 et 4</b></b>	page 39
<b><u>L'équitable</u> : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et économiques, <b>Actions 5 et 6</b></b>	page 44
<b><u>Le travail collaboratif et l'animation</u> : <b>Actions 7, 8 et 9</b></b>	page 49
<b><u>La coopération</u> : <b>Actions 10 et 11</b></b>	page 56
<b><u>Maquette financière envisagée</u> : par objectifs et par axes</b>	page 61
<b>4 <u>LE PILOTAGE DU PROJET</u></b>	page 64
<b><u>CONCLUSION</u></b>	page 65
<b><u>ANNEXES</u></b>	page 68

# CANDIDATURE LEADER / FEADER 2007-2013

## 1 QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ?

### A) *Présentation et diagnostic du territoire*

#### PAYS DE GUERET : Fiche d'identité au 15/08/2007

Nombre de communes	44 communes
Nombre d'habitants	37 536 habitants (RGP 99)
Superficie	930 km <sup>2</sup> (environ)
Densité moyenne	38,8 habitants / km <sup>2</sup>
Intercommunalités	4 Communautés de Communes 1 Syndicat Mixte à vocation touristique
Population concernée par un EPCI	94,7%
Autre territoire de projet	Leader + dont le territoire d'éligibilité est calqué sur le territoire du Pays. Le programme Leader+ a été mis en œuvre à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2003, avant la création officielle du Pays de Guéret.

#### Présentation du territoire

Situé au Nord du département de la Creuse, le Pays de Guéret se compose de 44 communes (37.523 habitants au RGP 1999), regroupées autour du chef lieu de département, Guéret (14.114 habitants). Le Pays de Guéret représente 16,5 % des communes et 30,1 % de la population creusoise. Six bourgs atteignent 1.000 à 2.300 habitants. Le reste du territoire est formé de communes rurales et de hameaux de taille très modeste, ainsi que le montre la carte ci-dessous

#### Une situation très classique de territoire rural organisé autour d'un pôle urbain

Ce territoire essentiellement rural est donc relié par la route Centre Europe Atlantique – RN 145 à Limoges (91 km) et à Montluçon (65 km), qui sont les pôles urbains les plus proches. Le socle granitique est structuré au sud-ouest par les Monts de Guéret, séparés des Monts de la Marche par la rivière Creuse. Au nord, son affluent la Petite Creuse marque la limite avec les vallonnements gneissiques du Bas Berry. Le climat océanique favorise un paysage bocager, entretenu par une agriculture d'élevage bovin extensif. Le paysage s'ouvre vers le nord avec le développement de parcelles céréalières. La surface boisée, essentiellement en feuillus n'est pas négligeable.

#### **La population**

##### Une faible densité

La densité moyenne de population de 38,8 hab./km<sup>2</sup> cache en fait une forte disparité entre la zone de Guéret et les communes rurales au nord du Pays dont la densité ne diffère guère de la moyenne creusoise (22,4 hab./km<sup>2</sup>).

Une population en baisse constante depuis 1851 (40 086 hab en 1982, 37 536 hab en 1999). Les projections de l'INSEE indiquent une continuité de la dépopulation dans les années à venir, et une baisse annuelle de la population de – 0,50 % par an vers 2010 et de –0,60 % par an vers 2020 (équivalent à - 209 personnes / an environ sur le Pays).

Ce bilan négatif est lié à la structure âgée de la population, probablement aggravée par l'arrivée en Creuse à l'âge de leur retraite d'un certain nombre de ménages. Cette situation va se détériorer à partir de 2005 avec l'arrivée aux âges élevés des enfants du baby boom nés après 1945. Ce bilan négatif n'est pas compensé par les naissances qui sont en chute régulière (la Creuse compte 8,3 naissances annuelles pour 1000 habitants, contre une moyenne de 12,9 ‰ au niveau national, le taux de fécondité creusois est de 1,4 enfant par femme contre 1,8 au niveau national). Il n'est pas compensé non plus par un solde migratoire légèrement positif depuis 1982, mais trop faible et fluctuant.

Prises individuellement, certaines communes présentent cependant un solde de population légèrement positif. Ce sont globalement des communes périurbaines et à vocation résidentielle (couronne de Guéret), ou des communes qui ont réussi à développer une activité économique suffisante (Genouillac, Chatelus Malvaleix).

#### Une structure par âge déséquilibrée

Les 60 ans et plus forment 30% de la population totale, et les moins de 20 ans 19,2%, chiffres très proches des moyennes observées au niveau limousin. Il faut cependant pointer que la population en âge d'activité (50,8 % de la population du Pays en 1999) diminue inexorablement : -1,62 % entre 1990 et 1999. Par voie de conséquence, les jeunes (< 20 ans) sont moins nombreux, - 2,2 % entre 1990 et 99 (- 1,4 % pour la Creuse), tandis que le nombre des 75 ans et plus a augmenté, + 0,5 % (+ 0,2 % pour la Creuse).

***Un des enjeux principaux sera donc de conforter le maintien d'un volet suffisant de population en âge d'activité afin que la société puisse porter la charge des générations les plus jeunes et les plus âgées.***

***Dans ce contexte, la présence de nombreuses personnes âgées peut être considérée paradoxalement comme une opportunité à saisir pour développer des emplois de service complémentaires et fixer de jeunes actifs sur le territoire.***

#### Un territoire attractif

Le solde migratoire du Pays de Guéret est positif, mais cette attractivité est cependant bien faible : + 343 habitants en 9 ans, soit + 0,1 % / an. Par ailleurs, ce solde est légèrement inférieur au solde creusois + 0,2 %. Cela peut sembler étrange au regard d'un territoire qui concentre logiquement la plus grande partie de l'activité économique du département. Le mouvement migratoire devrait enfin se tarir petit à petit dans les années qui viennent au regard des projections de l'INSEE (arrondissement de Guéret : solde migratoire positif de 190 habitants en 2000, solde réduit à 151 habitants en 2030).

Comme sur tout le Limousin, les apports migratoires concernent surtout de jeunes familles, et des personnes autour de l'âge de la retraite (55 à 65 ans). En revanche, entre 20 et 30 ans on observe un déficit migratoire important, tourné vers les grands centres universitaires qui attirent les jeunes. Les principales régions d'attraction sont l'Île de France, et les zones limitrophes. En revanche, le Limousin perd des habitants au profit de la vallée du Rhône, du Midi Pyrénées et des façades atlantiques et méditerranéennes, notamment au profit de Toulouse, Bordeaux et Montpellier.

***Un des défis à venir sera donc de développer l'attractivité du territoire et de mener une politique d'accueil volontariste.***

### **Les communes du territoire**

#### Une aire urbaine

Regroupant **une ville centre** : Guéret, 14.123 habitants en 1999, avec une population en légère diminution (- 0,4 % hab/an entre 1990 et 99), malgré un mouvement naturel légèrement excédentaire. Guéret se distingue du reste du territoire par une forte concentration de jeunes adultes : 14,6% de la population a entre 20 et 29 ans (10,5 % sur le Pays), ainsi qu'un nombre non négligeable de 75 ans et plus. On y enregistre une certaine précarité (Rmi-chômage), en raison probablement de la prééminence du parc social et du parc locatif privé.



## LISTE DES COMMUNES DU PAYS DE GUERET au 15/08/2007

COMMUNE	Code INSEE	Code EPCI	Pop totale RGP 99
Ajain	002	1	1 034
Anzême	004	0	536
Bétête	022	4	424
Bonnat	025	3	1 348
Le Bourg d'Hem	029	0	235
La Brionne	033	1	354
Bussière Dunoise	036	1	1099
La Celle Dunoise	039	0	598
La Celette	041	2	285
Chambon Sainte Croix	044	3	86
Champsanglard	049	0	207
La Chapelle Taillefert	052	1	353
Chatelus Malvaleix	057	4	569
Chéniers	062	3	583
Clugnat	064	4	687
La Forêt du Temple	084	2	151
Gartempe	088	1	132
Genouillac	089	4	780
Glénic	092	1	593
Guéret	096	1	14 114
Jalesches	098	4	77
Jouillat	101	0	402
Ladapeyre	102	4	326
Linard	109	2	204
Lourdoux Saint Pierre	112	3	923
Malval	121	3	57
Montaigut le Blanc	132	1	396
Mortroux	136	2	318
Moutier Malcard	139	2	514
Nouziers	148	2	232
Roches	162	4	389
La Saunière	169	1	543
Savennes	170	1	212
Saint Christophe	186	1	132
Saint Dizier les Domaines	188	4	199
Sainte Feyre	193	1	2 251
Saint Fiel	195	1	769
Saint Laurent	206	1	539
Saint Léger le Guéretois	208	1	425
Saint Silvain Montaigut	242	1	208
Saint Sulpice le Guéretois	245	1	1 843
Saint Vaury	247	1	1 827
Saint Victor	248	1	369
Tercillat	252	4	200
<b>TOTAL</b>	<b>44 communes</b>		<b>37 523</b>

Code EPCI	Total Pop
0 - Commune indépendante	1 978
1 - C.C. de Guéret Saint-Vaury	27 193
2 - C.C. de Marche Avenir	1 704
3 - C.C. des Deux Vallées	2 997
4 - C.C. de la Petite Creuse	3 651
<b>Total</b>	<b>37 523</b>

## **Le diagnostic du territoire**

***L'éligibilité territoriale de la nouvelle génération du programme Leader 2008/2013 est calquée sur l'exact périmètre du Pays de Guéret, ainsi que l'était celle du programme Leader+ 2003/2008.***

Le contenu de ce chapitre est extrait du diagnostic économique, réalisé à partir de 2003, par le cabinet « Voirin Consultants », qui avait pour mission d'appuyer le Pays de Guéret dans l'élaboration de sa stratégie de développement économique. Les objectifs de ce diagnostic étaient :

- de dégager les grandes tendances socio-économiques,
- d'avoir une vision macro-économique du territoire en fonction de variables clés et d'identifier les besoins et contraintes émanant des acteurs de ce territoire.

Certaines forces et faiblesses du territoire en la matière, ont évoluées et actualisées, notamment, grâce aux actions menées depuis, tant dans le cadre du contrat de Pays que dans celui du programme Leader+.

Ce diagnostic est la première étude économique globale qui a été menée sur le territoire du Pays de Guéret. Elle présente de ce fait un intérêt majeur pour le Pays.

L'étroite collaboration entre le consultant, les chambres consulaires, les entreprises et les collectivités, a permis d'aboutir à la mise en forme d'une stratégie de développement économique globale. Les éléments recueillis par Voirin Consultants sont issus de données statistiques (fichier SIRENE - INSEE) et d'entretiens semi directifs auprès d'un échantillon d'une cinquantaine d'entreprises et acteurs économiques du territoire.

Le diagnostic agricole a été réalisé sur la base d'un partenariat entre la Chambre d'Agriculture de la Creuse, l'A.D.A.S.E.A 23, la DDAF, le CRPF, l'ONF, les services du Pays de Guéret et les membres de la commission de travail « Agriculture » composée d'agriculteurs, d'élus et des représentants institutionnels de l'agriculture.

Concernant le tourisme, à échelle départementale (cf. Schéma Départemental de Développement Touristique – CDT 2000), l'activité économique générée par le tourisme a été évaluée à :

- un chiffre d'affaires pour tous les hébergements touristiques confondus de 48 M F (1998)
- une consommation touristique globale d'environ 479 M F (1997)
- 1349 emplois directs, indirects et induits (ex. agrotourisme)

Pour la partie emploi, les statistiques présentées proviennent principalement des données INSEE issues du Recensement de la Population de 1999, et complétées par des données régionales plus récentes. Quelques chiffres, fournis par la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, viennent apporter des précisions. D'autre part, le travail réalisé par le cabinet « Voirin Consultant » auprès d'un échantillon d'entreprises du territoire apporte des informations intéressantes quant à la vision des entreprises sur le marché de l'emploi et sur la formation professionnelle. Enfin, certains constats et sentiments sont issus des débats des membres de la commission « Emploi – Formation – Insertion ».

## Les Entreprises

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ 75 % des actifs travaillent dans le secteur tertiaire</li> <li>↪ Le secteur de la santé et du social est fortement développé (en lien avec la proportion de personnes âgées)</li> <li>↪ L'artisanat représente une force vive sur le territoire et un atout qu'il faudra valoriser, notamment dans le BTP</li> <li>↪ La grande distribution est bien représentée et se porte bien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une nécessité pour les commerces de proximité de se diversifier</li> <li>↪ Un centre ville commercial qui connaît les difficultés propres à de nombreux centres urbains</li> <li>↪ 2/3 des entreprises n'ont pas de salariés</li> </ul>
<b>CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Deux entreprises sur trois sont des créations pures</li> <li>↪ Le taux de survie des nouvelles entreprises est très élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un vieillissement des chefs d'entreprises</li> <li>↪ Seules 35 % des entreprises dont les dirigeants ont plus de 55 ans sont viables dans le cadre d'une reprise</li> </ul>
<b>LES OUTILS DES ENTREPRISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Les services « cession, reprise » des chambres consulaires,</li> <li>↪ Mise en place d'une Démarche Collective Territorialisée sur le Pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des locaux souvent vétustes, petits, pas fonctionnels, des équipements à moderniser, des mises aux normes à réaliser</li> <li>↪ Des moyens financiers modestes</li> <li>↪ 2/3 entreprises n'ont pas de salariés, et le faible renouvellement des effectifs s'avère inquiétant pour certains métiers.</li> </ul>
<b>LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ des opportunités de développement sur le secteur des services à la personne avec la création du pôle domotique (PER « domotique et santé »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des progrès peuvent être fait en matière de gestion des déchets, d'utilisation de l'outil informatique</li> <li>↪ Peu d'ouverture à l'international</li> <li>↪ Un certain manque de dynamisme, et des investissements parfois stoppés après 50 ans</li> </ul>
<b>VOIRIES ET RESEAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un désenclavement routier bien amorcé</li> <li>↪ Une couverture haut débit ADSL en voie d'achèvement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ ZI et ZA: des problèmes de signalisation routière</li> </ul>
<b>RESSOURCES EN EAU ET ENERGIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des ressources et un approvisionnement en énergies satisfaisants à ce jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Mais un avenir incertain</li> </ul>
<b>INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des aménagements de ZI performants</li> </ul>	Des ZA à requalifier (réseaux, aménagements urbains et paysagers, etc....) et un maillage à compléter

<p><b>DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Proximité immédiate des administrations et services</li> <li>↪ Le nombre réduit de chefs d'entreprises, d'élus et fonctionnaires facilite le rapprochement des décideurs.</li> <li>↪ Des outils déjà existants (Entreprendre à Guéret) ou en création (Portes d'Entrée Territoriale), que l'on pourra améliorer</li> <li>↪ Pôle local d'accueil sur le Pays permettant la cohérence entre le projet de création d'entreprise et le projet de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Peu de présence sur le terrain des collectivités et un manque de réactivité quant aux demandes</li> <li>↪ Un manque de « culture d'entreprise » par les collectivités et administrations</li> <li>↪ Une mauvaise connaissance par les entreprises des dispositifs d'aide existants</li> <li>↪ Un besoin de référentiels des entreprises et de leurs compétences</li> <li>↪ Une mauvaise lisibilité des structures et dispositifs d'accompagnement.</li> </ul>
<p><b>DYNAMIQUES TERRITORIALES EN COURS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une compétence en matière économique qui appartient maintenant aux communautés de communes et des collectivités qui se mobilisent volontiers.</li> <li>↪ Un développement de l'usage des TIC accentué par les actions menées par le programme Leader + Pays de Guéret</li> <li>↪ Usage des nouvelles technologies appliquées au maintien à domicile des personnes dépendantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un degré de mobilisation et des moyens très inégaux selon la taille et l'ancienneté des collectivités</li> </ul>

***Le développement de l'économie résidentielle reste un atout au maintien des activités traditionnelles et artisanales. Reste à adapter ces activités aux nouveaux besoins de la population vieillissante et à valoriser auprès des jeunes les métiers de l'artisanat. L'activité des services à la population peut-être une source de développement, notamment par l'usage des TIC et les activités à distance.***

## L'Agriculture et la Forêt

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
<b>LES EXPLOITATIONS</b> <b>LA MAIN D'OEUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une augmentation des formes sociétaires qui favorise l'installation de jeunes. Une modernisation de la gestion des exploitations est en cours</li> <li>↪ Un rajeunissement de l'âge moyen des exploitations</li> <li>↪ La présence d'un service de remplacement agricole départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une diminution de la surface agricole utilisée (- 10 % en 21 ans)</li> <li>↪ Un manque de main d'œuvre salariée malgré des efforts pour rendre le métier plus attractif</li> <li>↪ De grandes exploitations qui jouxtent de petites exploitations, avec de grandes exploitations elles parfois difficiles à transmettre.</li> </ul>
<b>LES PRODUCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ L'élevage bovin domine et la production de broutards est très largement dominante. Le broutard, dont la qualité est reconnue, constitue un débouché important</li> <li>↪ La production bovine sur le Pays de Guéret est au centre du bassin allaitant du Massif Central</li> <li>↪ La zone de production du Pays est concernée par deux races (Charolaise et Limousine) qui sont reconnues pour leurs aptitudes bouchères.</li> <li>↪ Un potentiel de développement en production ovine (une charte interprofessionnelle est en cours) et des démarches qualité nombreuses</li> <li>↪ L'herbe est dominante : l'image de l'élevage traditionnel herbager est à exploiter. L'intensification est limitée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des risques liés à la monoproduction de broutards</li> <li>↪ La production de bovins finis est fortement concurrencée par la production de broutards primés</li> <li>↪ Une adaptation à la demande du marché difficile pour les exploitations</li> <li>↪ Des productions fortement influencées par la politique agricole commune.</li> <li>↪ L'activité bovin lait est peu développée</li> </ul>
<b>LA VALORISATION DES PRODUCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Les Organisations de Producteurs ont depuis longtemps incité leurs adhérents à engraisser</li> <li>↪ Il existe des potentialités pour approvisionner les outils de transformation locaux : une réflexion doit être menée pour développer les capacités de transformation</li> <li>↪ Des opportunités sont à saisir pour approvisionner la Restauration Hors Foyer (notamment sur des produits prêts à trancher)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Seulement 50 % des éleveurs sont engagés dans des Organisations de Producteurs</li> <li>↪ Le Limousin n'est pas une zone de consommation.</li> <li>↪ Une faible transformation et valorisation locale des animaux</li> <li>↪ Une incertitude sur l'avenir des outils de collecte et de transformation du lait.</li> <li>↪ La quasi disparition des abattoirs de Guéret</li> </ul>

<p><b>LA DIVERSIFICATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Les activités diversifiantes sont variées et bien représentées</li> <li>↪ Présence d'un outil collectif de commercialisation de produits fermiers (La Coop des Champs)</li> <li>↪ De nouvelles activités se développent comme la pédagogie à la ferme.</li> <li>↪ Des formations se mettent en place, au niveau départemental, pour soutenir les porteurs de projets diversifiants (CFFPPA Ahun).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ On constate une stagnation des adhérents de certains réseaux (notamment Bienvenue à la Ferme)</li> <li>↪ Des démarches de communication et de commercialisation à professionnaliser</li> <li>↪ Faiblesse de la consommation locale pour la vente directe de produits fermiers (saturation du marché sur certains produits)</li> <li>↪ La vente directe impose des contraintes qui limitent le développement des activités</li> </ul>
<p><b>L'INSTALLATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ De nombreux dispositifs nationaux, régionaux ou locaux proposent des mesures visant à faciliter l'installation.</li> <li>↪ Les installations classiques en bovin viande seul auraient tendance à diminuer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une baisse du nombre d'installations (légèrement moins prononcée que sur le département)</li> <li>↪ Un agrandissement des structures qui entraîne des difficultés pour la reprise d'exploitations</li> <li>↪ Une réflexion est à mener pour prévoir la succession des GAEC père-fils</li> <li>↪ De nombreuses exploitations non préparées à la transmission</li> </ul>
<p><b>LES DEMARCHES QUALITE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des organisations de producteurs bien engagées dans les démarches qualité et qui ont acquis une expérience dans la gestion de filières « de qualité »..</li> <li>↪ Les signes de qualité permettent d'assurer un débouché (mais pas toujours une plus-value)</li> <li>↪ Présence de producteurs en Agriculture Biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ La plus-value n'est pas systématique et n'est que partielle.</li> <li>↪ La multiplication des signes de qualité entraîne une moins bonne lisibilité de l'offre</li> <li>↪ Des difficultés pour faire se rencontrer l'offre et la demande sur certains produits bios.</li> </ul>
<p><b>LA FORET</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un potentiel forestier de qualité</li> <li>↪ Une prise en compte progressive de la multifonctionnalité de la forêt. Des initiatives sont prises pour prendre en considération l'impact paysager des forêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une forêt inégalement répartie sur le territoire : une opposition nord-sud apparaît clairement</li> <li>↪ Une forêt privée qui domine et un morcellement important des propriétés privées</li> <li>↪ Un paysage de feuillus morcelé</li> </ul>

***Il serait opportun d'inciter les rurbains (cf. Guéret) à consommer plus les productions locales afin d'offrir un marché plus important aux producteurs locaux. La construction bois pourrait être un atout pour la filière bois locale, en mettant en avant le label HQE, ainsi que l'énergie produite à partir du bois. Il reste à concilier les méthodes d'exploitation moderne de l'agriculture avec les exigences de qualité de vie des autres habitants de l'espace rural.***

## Le Tourisme

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
<b>LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU PAYS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Une accessibilité reposant sur le seul réseau routier</li> <li>↗ Une attractivité vérifiée, liée à une nature préservée et des paysages diversifiés, ainsi qu'à un patrimoine culturel discret mais confirmé.</li> <li>↗ Des activités de loisirs nature bien développées</li> <li>↗ Des manifestations estivales nombreuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Sous condition d'une information et d'une signalisation adéquates</li> <li>↗ Un nombre de sites largement suffisant, mais aussi des sites et des activités qu'il faut améliorer et mettre en réseau</li> <li>↗ Des efforts à faire en matière de randonnée équestre (aménagement de circuits adaptés, hébergement, labellisation..)</li> <li>↗ L'absence souvent remarquée d'un événementiel annuel, concrétisant une image du Pays</li> </ul>
<b>L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Un locatif labellisé bien représenté (Gîtes de France et Clévacances), mais dont il faudra anticiper le vieillissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Une hôtellerie traditionnelle de faible qualité et de faible capacité au regard de l'accueil de groupes</li> <li>↗ Une hôtellerie de plein air qui manque cruellement d'équipements de qualité, et des services inexistantes</li> </ul>
<b>L'ORGANISATION DES ACTEURS DU TOURISME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Deux offices de tourisme sont présents sur le territoire.</li> <li>↗ Des produits touristiques mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Des liens à renforcer entre acteurs du tourisme</li> <li>↗ Une qualification des acteurs à améliorer, notamment au niveau des Points Information ou concernant l'encadrement des activités sportives de loisirs (Brevets d'Etat)</li> <li>↗ Une vente de ces produits touristiques à développer</li> </ul>
<b>LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Des initiatives très professionnelles en matière d'identification touristique des Monts de Guéret ou des Trois Lacs et en matière de commercialisation touristique.</li> <li>↗ Développement de la vente de séjour et de la location à distance par une présence de plus en plus marquée sur le Réseau Internet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Mais une absence complète d'image ou de charte graphique marquant leur appartenance à un territoire commun, le Pays de Guéret</li> <li>↗ Et pour le visiteur un repérage plus difficile parmi l'ensemble des Pays du Limousin</li> </ul>

***La recherche de l'excellence en matière de qualité de vie en milieu rural pourrait constituer l'appel de l'activité touristique. La qualité environnementale ne suffit plus, les services et produits liés au tourisme doivent suivre de manière professionnelle. Le tourisme reste un point fort de diversification agricole et de développement économique.***

## L'Emploi

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
<b>EMPLOI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Un taux d'activité relativement important</li> <li>↳ Un taux d'activité des femmes également important</li> <li>↳ Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et en baisse depuis 2000.</li> <li>↳ Les offres d'emplois les plus nombreuses se situent dans le secteur du BTP et les services administratifs et commerciaux.</li> <li>↳ Des initiatives sont prises pour améliorer la diversification des choix professionnels pour les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Des emplois inégalement répartis sur le territoire et concentrés sur Guéret</li> <li>↳ Plus de 52 % de la population active se situe entre 40 et 59 ans</li> <li>↳ Un taux de chômage affichant des disparités selon les communes et les catégories de population (femmes et jeunes).</li> <li>↳ L'emploi contraint à la mobilité spatiale : certaines catégories de population ont des difficultés d'accès à l'emploi.</li> <li>↳ Des difficultés pour attirer la main d'œuvre spécialisée et les cadres</li> <li>↳ Un départ des jeunes diplômés vers d'autres territoires</li> </ul>
<b>FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Des partenariats se développent afin d'obtenir une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les offres de formation.</li> <li>↳ Un fort développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (notamment dans le secteur de l'aide à domicile) mais un parcours qui reste encore difficile</li> <li>↳ Un projet de création sur Guéret d'une formation supérieure (Bac + 2) sur le secteur de l'aide à la personne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Un manque de candidats pour certaines formations (artisanat, BTP, ...) ⇒ abandon de certaines filières de formation</li> <li>↳ Des problèmes de mobilité et de transport pour l'accès à la formation.</li> <li>↳ Une lisibilité insuffisante de l'offre de formation locale</li> <li>↳ Une faiblesse des relations entre entreprises et éducation / formation</li> </ul>
<b>INSERTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ De nombreuses mesures existent pour favoriser l'insertion des jeunes et des adultes</li> <li>↳ Présence de la quasi-totalité des outils d'insertion</li> <li>↳ Présence d'une mission locale basée sur Guéret</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Un nombre de personnes en difficulté d'insertion qui progresse</li> </ul>

***Le développement du pôle domotique et santé permet d'envisager la création de nouveaux emplois et, la création de la licence professionnelle « domotique » à Guéret (rentrée 2008), pourrait permettre de garder les jeunes diplômés sur le territoire. La valorisation du travail manuel auprès des jeunes est un impératif pour assurer la succession des artisans qui partent en retraite***

## L'Habitat

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
<b>UN BESOIN IMPORTANT EN LOGEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un nombre de ménages en augmentation, et donc une demande importante en matière de logements</li> <li>↪ Une part non négligeable de personnes arrivant d'autres départements et de l'Europe du Nord (Britanniques et Pays Bas)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Trop peu de logements disponibles, notamment en locatif</li> <li>↪ Une offre de logements inadaptée à la demande (F2, confort plus important)</li> </ul>
<b>UNE EXIGENCE DE QUALITE PATRIMONIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un habitat traditionnel attractif par son esthétique et par ses prix encore abordables, bien qu'en hausse constante</li> <li>↪ Une mobilisation générale des collectivités pour valoriser cet atout</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une concurrence des résidences secondaires à maîtriser</li> <li>↪ Des travaux de réhabilitation (confort, assainissement, etc....) et de valorisation architecturale onéreux</li> <li>↪ Une prise de conscience insuffisante quant aux modalités de préservation du paysage architectural (y compris en matière de construction neuve)</li> </ul>
<b>DES POSSIBILITES D'INVESTISSEMENT REDUITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des collectivités qui souhaitent intervenir soit à leur niveau, soit au niveau intercommunal</li> <li>↪ Des initiatives collectives (OPAH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un contexte socioéconomique modeste, et des communes avec peu de moyens financiers</li> </ul>
<b>UN MANQUE DE COMMUNICATION PREJUDICIALE AUX DYNAMIQUES DE L'HABITAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des partenaires institutionnels compétents, et qui pourraient être mobilisés dans le cadre d'un projet collectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une offre de logement difficilement accessible de l'extérieur, et des fichiers locatifs quasi inexistantes</li> <li>↪ Une communication insuffisante en matière de conseils architecturaux, montage de projets, etc..</li> <li>↪ Pas de suivi global des projets liés à l'habitat, ni d'évaluation concernant l'impact des politiques mises en œuvre sur le Pays</li> </ul>

***La construction et la réhabilitation de logements sont un atout économique pour l'artisanat local. La norme HQE pourrait être un investissement sur l'image qualitative du territoire, tant sur les matériaux (filière bois-construction), les énergies renouvelables (chauffage) et l'assainissement collectif des hameaux (lagunage, et autres procédés expérimentaux). La création d'une base de données sur le logement disponible, consultable à distance est un outil indispensable à créer avec les professionnels du secteur.***

## Les Services à la population

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
<b>LES SERVICES DE SANTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une bonne présence des médecins généralistes et infirmiers</li> <li>↪ Un équipement hospitalier complet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des services de santé inégalement répartis sur le territoire</li> <li>↪ Un manque de médecins spécialistes et de dentistes</li> <li>↪ Un territoire peu attractif pour les professionnels de la santé et un problème crucial de renouvellement de ces professionnels dans les années à venir.</li> </ul>
<b>AIDE AUX PERSONNES AGEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un territoire entièrement couvert par les services d'aide aux personnes âgées à domicile (portage de repas, service d'aide à domicile, soins à domicile, ...)</li> <li>↪ Un dispositif d'assistance innovant en cours de réalisation via les nouvelles technologies (packs domotiques)</li> <li>↪ Une coordination départementale existe pour les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide à domicile (CLIC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un manque d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dans le nord du territoire.</li> <li>↪ Une offre faible en matière d'accueil de jour et d'accueil temporaire de personnes âgées</li> <li>↪ Un isolement d'une partie de la population âgée</li> <li>↪ Un manque de personnel qualifié pour les services d'aide à domicile et un manque de temps pour les former.</li> </ul>
<b>PETITE ENFANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Des besoins en temps périscolaire bien pris en compte</li> <li>↪ Tarifs adaptés en fonction des ressources familiales (pour les structures de garde collectives)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une faiblesse des ressources en matière d'accueil petite enfance</li> <li>↪ L'offre de garde d'enfant doit s'adapter aux nouveaux besoins des parents.</li> <li>↪ Des disparités entre les garderies (en terme d'animation et d'activités)</li> </ul>
<b>TRANSPORT / MOBILITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un schéma de lignes régulières en reconversion pour une meilleure adaptation aux besoins et une meilleure cohérence</li> <li>➤ Des efforts pour améliorer la lisibilité de l'offre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des difficultés à identifier avec précision les besoins de la population pour la mise en place de transport à la demande.</li> <li>➤ Un réseau de lignes interurbaines mal connu jusqu'à l'heure.</li> </ul>
<b>COMMERCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Quelques outils nationaux et locaux existent déjà pour soutenir le commerce et l'artisanat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Un tissu commercial fragilisé du fait de l'évolution des habitudes de consommation.</li> <li>↪ Des incertitudes sur l'avenir des commerces en milieu rural</li> </ul>

***L'accès à la santé pour tous reste un enjeu majeur dans les prochaines années sur le territoire, ainsi que l'accès aux services publics. La ruralité et la mobilité des plus défavorisés et des plus jeunes, sont économiquement incompatibles. Il reste à développer au maximum les TIC possibles en la matière et d'autres solutions innovantes, portées notamment par l'économie sociale.***

## L'Environnement, le Paysage, le Patrimoine

	ATOUTS	FAIBLESSES
<b>Le patrimoine</b>		
<b>ESPACE NATUREL</b>	↪ Une richesse encore préservée	↪ Des ressources faiblement inventoriées et souvent méconnues
<b>LES COMPOSANTES PAYSAGERES DU PAYS</b>	↪ Des facteurs identitaires du Pays de Guéret tel le bocage, les haies, les chemins, la forêt, ↪ Une législation favorisant la protection de certains éléments paysagers (haie, chemins)	↪ Une absence de mesures concrètes de protection pouvant entraîner la disparition d'éléments paysagers à très court terme, une banalisation du paysage et/ou une fermeture du paysage
<b>VILLE ET VILLAGES DU PAYS DE GUERET</b>	↪ Une typologie particulière, issue de l'histoire et des usages de ses habitants ↪ Des actions de valorisation des centres bourgs instaurées (façades- aménagements de rues et places)	↪ Un abandon du bâti dans les zones isolées ↪ Des constructions nouvelles peu intégrées dans leur environnement (cf. habitat) ↪ Des projets décousus, étalés dans le temps et sans cohérence à échelle de la commune et au niveau du pays
<b>LE PATRIMOINE</b>	↪ Un interlocuteur privilégié : le service départemental ↪ Des actions de valorisation du patrimoine rural non protégé	↪ Une faible valorisation des richesses architecturales ↪ Une absence de cohérence dans la restauration de ce petit patrimoine et un suivi inégal dans l'entretien des sites restaurés
<b>La gestion de l'eau</b>		
<b>EAU RUISSELANTE</b>	↪ Une bonne qualité des cours d'eau ↪ Une implication des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	↪ Un suivi irrégulier et des indicateurs peu fiables ↪ Une absence de dispositif type Contrat de Rivière sur les rivières Creuse et Petite Creuse
<b>ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>	↪ Un Schéma Départemental de l'Alimentation en Eau Potable (1999) diagnostiquant les mesures à effectuer ↪ Des mesures de protection de la ressource	↪ Des investissements onéreux pour respecter les réglementations en vigueur ↪ Une lourdeur des procédures
<b>L'ASSAINISSEMENT</b>	↪ Le schéma directeur d'assainissement obligatoire (création du SPANC de la Communauté de Guéret) ↪ Assainissement autonome souvent favorisé	↪ Des investissements lourds pour des communes rurales ↪ Des aides inexistantes pour les particuliers

La gestion des déchets		
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT	↪ Un territoire organisé pour la collecte et le traitement	↪ Une inflation des coûts ↪ Des conteneurs non intégrés dans le paysage
LE TRI SELECTIF	↪ Une collecte sélective en place sur 40 communes du Pays	
LES DECHETTERIES	↪ Des déchetteries bien fréquentées à St Vaury, à Guéret, à Châtelus Malvaleix et à Nouziers. ↪ Des nouvelles filières de valorisation des déchets (cf. biocompostage)	
Information et sensibilisation		
INFORMATION		↪ Une méconnaissance de la législation sur l'eau par le grand public ↪ Une absence de conseils auprès de particuliers dans la réhabilitation de leurs bâtiments et dans l'amélioration de leur environnement paysager.

***L'environnement préservé du territoire est l'un de ses principaux atouts. La préservation de sa qualité ne doit pas être un frein à son développement économique. Il peut y avoir un conflit d'usage entre les professionnels des différentes filières (agricole, forêt) et les autres habitants (touristes, rurbains, retraités etc.). La concertation entre tous demeure un impératif, et des solutions originales de préservation de l'environnement peuvent constituer de nouvelles activités économiques (recyclage, entretien de la nature, habitat écologique, culture et élevage bio, tourisme vert etc.).***

## La vie culturelle et sportive

	ATOUTS	FAIBLESSES
LE SPECTACLE VIVANT	↗ une programmation de qualité proposée par le service culturel de la Ville de Guéret	↗ une seule structure culturelle professionnelle
LA LECTURE PUBLIQUE	↗ des équipements actuels et à venir de qualité: médiathèque de Genouillac et création d'une médiathèque intercommunale à Guéret	↗ un taux insuffisant de communes disposant d'une bibliothèque ↗ un faible taux d'inscrits en général
CINEMA	↗ une bonne attractivité du cinéma Le Sénéchal ↗ un essor du cinéma itinérant	↗ une répartition inégale du cinéma itinérant sur le territoire
MUSEE	↗ la richesse du musée de Guéret (collections, expositions, service pédagogique) et un cadre paysager agréable	↗ des surfaces d'exposition et de réserves limitées
LES PRATIQUES CULTURELLES ET ASSOCIATIVES	↗ une structure professionnelle sur Guéret : l'Espace Fayolle ↗ un tissu associatif dense	↗ pas de développement qualitatif des pratiques associatives
LA DIFFUSION ET LA PROMOTION	↗ des manifestations nombreuses ↗ une décentralisation culturelle ébauchée par la ville de Guéret avec des communes alentour	↗ une absence de coordination des acteurs ↗ une communication et promotion limitées ↗ pas d'événement culturel majeur qui ait pu être pérennisé
LES EQUIPEMENTS CULTURELS	↗ 3 salles équipées dont 2 à Guéret ↗ de nombreuses salles polyvalentes	↗ des salles polyvalentes inadaptées aux spectacles vivants ↗ des capacités d'accueil limitées
OFFRE SPORTIVE	↗ un nombre d'associations important ↗ une offre diversifiée mais avec une nette prédominance d'activités traditionnelles : ↗ une augmentation du nombre des licenciés signalée	↗ des pratiques reposant principalement sur du bénévolat ↗ un encadrement professionnel des pratiques limité en raison du coût induit
ANIMATIONS SPORTIVES	↗ des manifestations reconnues nationalement	↗ une absence de liens entre les acteurs pour l'organisation de manifestations.
EQUIPEMENTS SPORTIFS	↗ Guéret est bien pourvue en équipements sportifs	↗ une absence de mutualisation et de rationalisation des infrastructures sportives entre les communes ↗ des équipements parfois inadaptés à la pratique du sport

***La vie culturelle et sportive fait partie intégrante de la qualité de vie. La richesse associative du territoire passe par une structuration de l'offre et une mutualisation des moyens.***

## **B Stratégie du GAL**

### **Une stratégie renforcée par l'expérience et dans la continuité de Leader+**

Compte tenu des résultats obtenus et de l'impact du programme Leader+ mis en place sur le territoire du Pays de Guéret, durant la période 2003 / 2008, le GAL souhaite poursuivre la dynamique enclenchée. Sur cette dernière période, le choix s'est porté sur le thème de « l'utilisation des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies ». Avec le recul et l'évaluation des actions menées sur cette période, ce qui relevait d'un pari, notamment la rupture de l'isolement propre au milieu rural, est aujourd'hui en partie réalisé. La mise en place de réseaux numériques hauts débits (cf. Dorsal) et surtout le développement de l'usage des applications qui en découlent, l'élargissement des nouvelles technologies (domotique, robotique etc.) permettant par exemple, d'assurer à distance la sécurité des biens et des personnes âgées, démontrent s'il le fallait, l'abolition des distances et du temps en révolutionnant la vision archaïque du monde rural. Il faut également souligner l'engagement des 44 communes du Pays, qui toutes, sans exception, ont financièrement contribué au fonctionnement du GAL, à hauteur de 1 € par habitant, et ce, durant 6 années consécutives.

### **L'expérience Leader+**

Avec plus de 1 900 000 € de FEOGA O de dotation (sans aucun dégageant d'office à la fin 2007), ce sont près de 150 projets Leader+ (hors assistance technique) qui ont été financés en moins de six ans. Quelques actions significatives :

#### **Les actions locales**

- **le pôle domotique** : ce projet surtout porté par la Communauté de communes de Guéret Saint Vaury, a bénéficié de plus de 300 000 € de FEOGA. Les premières réflexions et études menées ont conduit à se concentrer sur les nouvelles technologies appliquées au maintien à domicile des personnes dépendantes, notamment les personnes âgées. A ce jour, le comité de pilotage de l'opération rassemble les institutions publiques, le groupe industriel Legrand, les PME locales, les services médicaux et paramédicaux du territoire, les chambres consulaires, l'Université etc. En termes de résultats, des packs domotiques collectifs (institutions de santé) et particuliers (domicile) ont été expérimentés afin de permettre la sécurité et le suivi à distance des personnes dépendantes. Ces produits devraient être mis en place avec l'impulsion du Conseil Général de la Creuse, sur l'ensemble du département, en développant une nouvelle activité pour les entreprises locales. Une section Licence professionnelle « domotique » de l'Université de Limoges ouvrira à Guéret pour la rentrée universitaire 2008, confortant la section BTS existante et répondant aux besoins nouveaux du territoire. Le pôle domotique de Guéret a été un des premiers à être labellisé Pôle d'Excellence Rurale sous l'appellation « pôle domotique et santé ». Enfin, la presse scientifique et technique a décerné au niveau national (remise des prix au Sénat en juin 2007) le prix de l'innovation au pôle domotique de Guéret.
- **Développement et formation à l'usage des TIC** : la tournée du « Nautibus », bus multimédia équipé du haut débit via satellite, permettant d'accueillir 15 personnes à la fois avec mise à disposition de matériel informatique, a parcouru l'ensemble du territoire. Ce sont plus de 1000 personnes qui ont pu mesurer l'intérêt de l'usage Internet (accès aux services à distance). C'est à la suite de cette opération, que le GAL a créé 23 Accès Public Internet (API) dans les mairies du territoire et recruté un animateur permanent TIC itinérant, chargé de répondre aux besoins de sensibilisation spécifique de la population, des PME et des associations (plus de 200 personnes fréquentent assidûment les API). Enfin près de 40 associations (culturelles, touristiques ou sociales), PME et municipalités ont créé leur site Internet pour communiquer, valoriser leurs produits (vente en ligne) et leur territoire (un portail Internet du Pays de Guéret [www.portail-paysdegueret.com](http://www.portail-paysdegueret.com) accueille en moyenne 2 000 visiteurs par mois).

- **Accès au haut débit et développement multimédia** : une expérimentation Courant Porteur en Ligne, également soutenu par l'Etat (DATAR/DIACT) a permis à 40 foyers d'un village rural d'accéder au haut débit Internet via les transformateurs basse tension EDF de la commune. Cette initiative est complémentaire de la démarche DORSAL et offre une opportunité supplémentaire aux autres technologies d'acheminement du haut débit numérique. Par ailleurs, une vingtaine d'organismes et associations sportives et culturelles ont pu s'équiper en matériel multimédia en renforçant leurs activités, répondant ainsi aux besoins de la population locale : création d'un studio d'enregistrement et de répétition pour les musiques actuelles, création de la radio associative « Radio Pays de Guéret », équipements numériques d'orientation, de chronométrage et de sonorisation pour l'association « Creuse Oxygène » qui, tout les deux ans, rassemble plus de 3 000 personnes à Guéret pour « l'Oxygène Cup », compétition internationale de VTT etc.

### Les actions nationales et européennes

- **coopération interterritoriale** avec le GAL creusois Combraille en Marche sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG), en étroite collaboration avec le Conseil Général de la Creuse. Cet outil axé notamment sur le petit patrimoine bâti, a été mis en ligne sur le réseau Internet (<http://www.creuse.com/cartographie/>) et permet tant aux professionnels qu'aux particuliers, d'utiliser ces données géolocalisées (tourisme, relevé cadastraux, photos aériennes du territoire, possibilité de créer ses propres itinéraires de randonnée, de circuits économiques etc.). Sur ce projet appelé SIGARE dont le GAL de Guéret était chef de file, et avec en plus, les GAL du Pays Basque (Aquitaine), du Trégor Goëlo (Bretagne) et du Gapençais (PACA), ce sont 2 études cofinancées par l'ensemble des partenaires, qui ont été mises en ligne, permettant ainsi de détailler les conditions techniques et juridiques de la création d'un SIG. Enfin, la création d'un outil pédagogique multimédia suivi d'une formation de formateurs sur le thème « SIG, outil d'aide à la décision », développe l'usage du SIG grâce aux sessions de sensibilisation mises en place sur tous les territoires partenaires (voir <http://www.sigare.net/>).
- **Coopération interterritoriale** avec les GAL Midi-Quercy, Portes de Gascogne, Armagnac, et le Périgord Vert, pour valoriser la culture occitane afin d'en assurer la transmission aux populations autochtones, aux nouveaux arrivants, aux jeunes et faciliter ainsi, la compréhension mutuelle (Création d'un spectacle itinérant sur les territoires partenaires et réalisation d'un DVD).
- **Coopération transnationale avec la Suède et l'Italie (« e-elderlycare »)** sur le thème « domotique et santé ». En 2006, le GAL a organisé à Guéret un séminaire européen sur « l'Art de vieillir chez soi » qui a rassemblé plus de 200 personnes dont 30 Suédois de Sandviken et 15 Italiens de la Province autonome de Trento (voir <http://www.e-elderlycare.eu/>). En mars 2007, une délégation creusoise de 32 personnes (techniciens, élus, personnel médical et paramédical, PME) s'est rendue en Suède dans le cadre d'une visite-échanges sur le thème du maintien à domicile des personnes âgées. Enfin, le territoire est à ce jour partenaire avec la Suède et l'Italie, d'un consortium européen candidat sur un projet de technologies appliquées aux personnes dépendantes, proposé dans le cadre européen du 7<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement.

Pour conclure ce rapide tour d'horizon sur l'expérience Leader+ acquise et les résultats obtenus, l'Unité Nationale d'Animation Leader+ a classé pas moins de 10 actions réalisées par le Gal de Guéret comme opérations « pertinentes » diffusées sur l'ensemble du territoire national.

La coopération transnationale « e-elderlycare » est à ce jour classée opération « exemplaire » au niveau national français, et en cours de classement au niveau de tous les GAL de l'Union Européenne.

### **Fondement de la stratégie Leader pour la période 2007 / 2013**

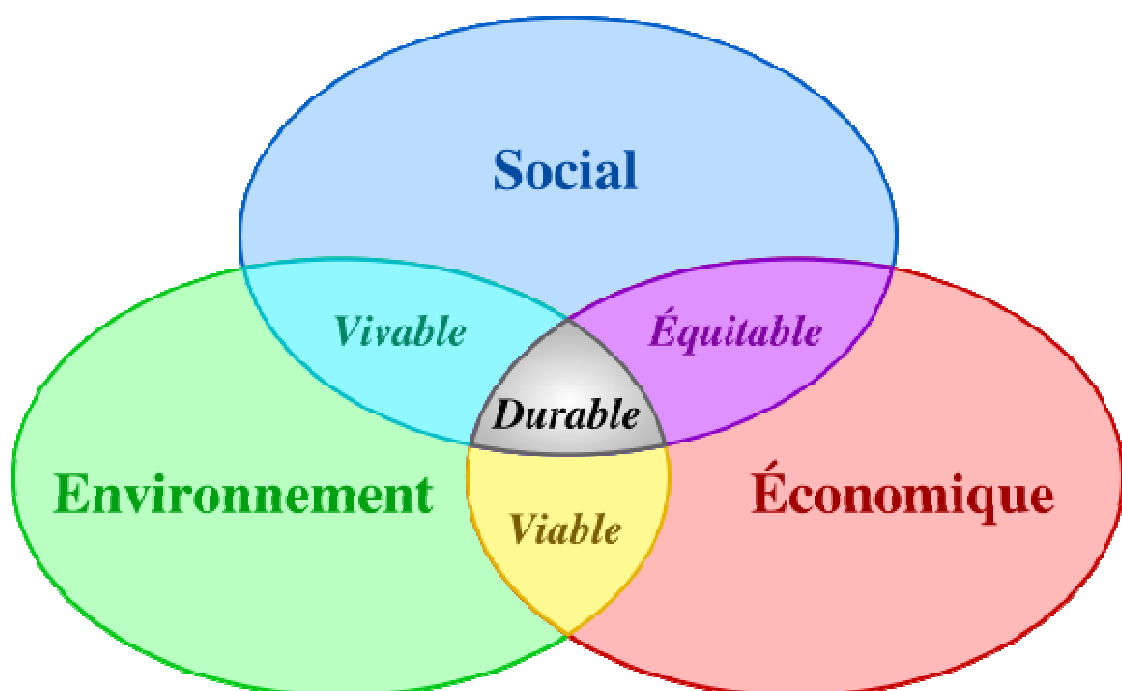
La prise en compte d'une autre caractéristique de la ruralité qui est le vieillissement de la population, notamment en Creuse, a permis d'imaginer et d'expérimenter des démarches innovantes permettant d'envisager de nouvelles activités économiques de services. Au-delà du seul secteur de l'aide à la personne, des technologies spécifiques peuvent non seulement surmonter cette démographie défavorable au territoire, mais aussi, impulser une économie innovante du vieillissement, largement exploitable au niveau national et européen. De par sa démographie, le Pays de Guéret est aujourd'hui en avance de quinze ans sur le phénomène généralisé de vieillissement des pays occidentaux. La vocation de ce territoire est aussi d'être porteuse de solutions innovantes au vieillissement.

Mais pas à n'importe quel prix.

Durant la période Leader+, l'ensemble des acteurs et des élus locaux s'est attaché à positionner la personne humaine au centre des différents projets évoqués ci-dessus, et ce, afin de préserver une réelle qualité de vie, en replaçant la technologie au service des personnes et non l'inverse. Depuis, ce principe a fait son chemin et, l'idée de faire de la qualité de vie une fin en soi pour les habitants du territoire, et un appel à ceux qui souhaiteraient en faire un lieu de destination, s'est imposée.

Dans le cadre du développement durable, par soucis de simplification, le caractère soutenable de ce type de développement est trop souvent réduit à la seule vision économique et environnementale. Mais quid de l'aspect social ? Or cette caractéristique est essentielle au développement durable. Dès lors et dans la continuité des actions menées dans le cadre de Leader+, la qualité de vie positionnée en terme d'excellence s'impose en tant que priorité ciblée de la nouvelle génération du programme Leader. Mais cette priorité, « **excellence de la qualité de vie en milieu rural** » doit pouvoir se décliner selon les trois axes qui aboutissent au développement durable.

**Ici les enjeux de développement dont la finalité doit être la qualité de vie, s'énoncent selon ce qui doit être viable, vivable et équitable.** (voir schéma ci-dessous)



A partir du projet de territoire du Pays de Guéret (Contrat de Pays 2008/2013), il est apparu indispensable de ventiler les axes et objectifs de développement selon les axes relatifs au développement durable (voir légende couleurs ci-dessous)....

## Projet de territoire Pays de GUERET, 2008 / 2013

### Axe 1 : Mener une politique de développement économique durable et volontaire

Objectif 1 :	Renforcer l'attractivité du territoire et valoriser ses atouts
Objectif 2 :	Répondre aux besoins des entreprises
Objectif 3 :	Renforcer l'agriculture et la forêt
Objectif 4 :	Positionner et structurer l'offre touristique
Objectif 5 :	développer une communication touristique ambitieuse

### Axe 2 : Vivre une ruralité attractive


Objectif 1 :	Vivre dans un environnement de qualité
Objectif 2 :	Adapter l'offre de logement à l'évolution des besoins de la population
Objectif 3 :	Accéder à une offre de loisirs culturels et sportifs garante de la vitalité et de l'attractivité du territoire
Objectif 4 :	Renforcer les services de la vie quotidienne et favoriser l'accès aux services publics

### Axe 3 : Développer les solidarités

Objectif 1 :	Soutenir les publics en difficulté d'emploi et d'insertion
Objectif 2 :	Apporter une réponse adaptée aux personnes âgées en difficulté
Objectif 3 :	Offrir des possibilités de déplacement à toutes les catégories de population
Objectif 4 :	Développer les liens entre générations et entre catégories de population
Objectif 5 :	Apporter une attention renforcée aux personnes handicapées

### Axe 4 : Renforcer la cohésion territoriale, coordonner et organiser l'action commune

Objectif 1 :	Développer les capacités d'ingénierie pour réaliser le projet de Pays
Objectif 2 :	Mettre en réseau les acteurs du territoire

 **Equitable** (social/économique)

 **Vivable** (social/environnement)

 **Viable** (économique/environnement)

... Et de formuler les enjeux transversaux spécifiques au GAL par rapport aux enjeux de développement local sur le territoire du Pays de Guéret, et selon les axes relatifs au développement durable (voir tableau ci-dessous).

THEMES	OBJECTIFS GENERAUX (enjeux de développement local sur le territoire)	OBJECTIFS GAL (enjeux transversaux de développement)	Code mesure
<b>Mener une politique de développement économique durable et volontaire</b>	Renforcer l'attractivité du territoire et valoriser ses atouts	- Mettre en valeur la qualité de vie environnementale du territoire et le faire savoir (patrimoine bâti, agriculture, forêt etc.), notamment par les médias locaux et nationaux...	323
	Répondre aux besoins des entreprises	- Développer les activités et les services à forte valeur environnementale (HQE, énergies renouvelables, TIC etc.) - Conforter l'économie résidentielle.	312
	Renforcer l'agriculture et la forêt	- Améliorer la compétitivité des exploitations dans le respect de l'environnement, - Développer la filière bois (construction, chauffage) - Diversifier les activités non agricoles (vente directe, petite transformation agroalimentaire etc.)	125 311 312
	Positionner et structurer l'offre touristique	- Soutenir les activités de tourisme vert, et leur mise en marché (vente/réservation à distance etc.),	312 313
	développer une communication touristique	- Créer un évènement culturel (festival d'été etc.)	323
<b>Vivre une ruralité attractive</b>	Vivre dans un environnement de qualité	- Soutenir la rénovation et la construction d'un habitat conforme aux exigences de contrôle et d'économie d'énergie, d'assainissement, de cohérence architecturale et développement harmonieux des villages.	323
	Adapter l'offre de logement à l'évolution des besoins de la population	- Développer l'accès au parc de logements locatifs libres (rénovation/construction) par la création d'une base de données labellisée, - Soutenir la mise aux normes de confort et d'accessibilité (HQE entre autres)	323
	Accéder à une offre de loisirs culturels et sportifs garante de la vitalité et de l'attractivité du territoire	- Soutenir la mutualisation des moyens de l'offre culturelle et sportive (salles, matériel, communication), - Coordonner les activités (planification, regroupement) - Renforcer le milieu associatif (gestion, communication).	312 321
	Renforcer les services de la vie quotidienne et favoriser l'accès aux services publics	- Expérimenter des démarches d'accueil pour les praticiens médicaux et paramédicaux afin d'anticiper le départ en retraite des actuels professionnels et d'assurer la couverture santé du territoire (maisons de santé, soutien aux études médicales, télémédecine etc.) - Développer les crèches parentales, ou mutualisées (entreprises publiques et privées), les haltes-garderies, crèches et garderies mobiles... - Renforcer l'usage des TIC pour permettre l'accès aux services publics à distance (visioconférence, bornes interactives, Accès publics Internet...) - Développer l'usage des logiciels libres afin d'élargir les champs d'application tout en réduisant les coûts, notamment pour les collectivités - Expérimentation de commerce à distance avec organisation de tournées/livraisons	321 312

<b>Développer les solidarités</b>	Soutenir les publics en difficulté d'emploi et d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'économie sociale par la création et le soutien d'associations intermédiaires, d'entreprises d'insertion, de coopératives, de groupements d'employeurs...</li> <li>- Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat, notamment du bâtiment, pour pérenniser l'économie résidentielle</li> </ul>	321 323
	Apporter une réponse adaptée aux personnes dépendantes (âgées ou/et handicapées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter le pôle domotique de Guéret en poursuivant les expérimentations technologiques appliquées au maintien à domicile des personnes dépendantes (notamment la dépendance cognitive)</li> <li>- Développer les services à distance liés à la dépendance (sécurité des biens, des personnes, communication, loisirs, suivi médical etc.)</li> <li>- Soutenir les opérations d'accessibilité pour les personnes handicapées (salle de spectacle, services publics etc.)</li> </ul>	312 321
	Offrir des possibilités de déplacement à toutes les catégories de population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de modes de déplacements alternatifs permettant la préservation de l'environnement (protection de la couche d'ozone, économie d'énergie...) tels que covoiturage, banque de mob., ramassages scolaires étendus à d'autres publics etc.</li> <li>- Création d'une base de données transport (y compris TER), consultable à distance (Net, SMS) permettant la gestion du système</li> </ul>	321 323
	Développer les liens entre générations et entre catégories de population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les animations (domicile et institutions) et les gardes temporaires (domicile) au bénéfice des personnes âgées,</li> <li>- Encourager l'Art nomade (FRAC/FACLIM), le cinéma itinérant, créer des rencontres thématiques régulières (culture, histoire, services du territoire) afin d'accueillir et intégrer les nouveaux arrivants</li> </ul>	321
<b>Renforcer la cohésion territoriale, coordonner et organiser l'action commune</b>	Développer les capacités d'ingénierie pour réaliser le projet de Pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un observatoire à vocation départementale permettant la veille et la diffusion des bonnes pratiques dans le cadre du programme Leader,</li> <li>- Regroupement des professionnels et acteurs du développement local (Département et Région) afin d'évaluer les besoins de formation en matière d'ingénierie du développement appliqué au programme Leader.</li> </ul>	331 341
	Mettre en réseau les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser et poursuivre la coopération interterritoriale au niveau régional et dans le cadre du Réseau Grand Sud Ouest mise en place par Leader+,</li> <li>- Poursuivre et étendre la coopération transnationale mise en place dans le cadre de Leader+, sur la thématique du vieillissement des territoires notamment.</li> </ul>	421

## **Synthèse de la stratégie du GAL Pays de Guéret**

### **Priorité ciblée : « excellence de la qualité de vie en milieu rural »**

Cette recherche de l'excellence doit devenir une référence pour les habitants du territoire et une fierté face au dénigrement fréquent du monde rural, et de la Creuse en particulier. Par ailleurs, cette qualité de vie effective doit répondre aux motivations des projets de vie des candidats à l'installation en milieu rural, et le produit d'appel de l'économie du tourisme.

La qualité de vie déclinée selon l'approche viable, vivable et équitable doit redonner tout son sens au principe du développement durable sans se cantonner aux seuls aspects économiques et environnementaux. La faible démographie des territoires ruraux face aux exigences d'économie des services publics de l'Etat et des Collectivités locales ne peut conduire qu'à une récession du confort de vie. Il appartient aux habitants des territoires ruraux d'être proactifs dans la recherche de solutions innovantes. Le programme Leader permet et finance ces expérimentations. Il existe certainement une autre manière de vivre la ruralité, notamment grâce aux nouvelles technologies et sans pour autant rogner sur la qualité de vie de ses résidents.

### **Le territoire rural doit rester viable, agréablement vivable pour ses habitants et en toute équité par rapport à l'ensemble des citoyens de la République.**

#### **Objectif :**

Assurer un développement durable, équilibré et mutuellement bénéfique entre la ville et la campagne, en revendiquant le droit à mieux vivre ici qu'ailleurs.

#### **Moyen :**

- concevoir un développement local original se déclinant selon les caractères vivable, viable et surtout équitable du développement durable. Cela revient à valoriser et renforcer les acquis qualitatifs du milieu rural, tout en réduisant les caractéristiques néfastes de la ruralité : dépopulation, isolement, communication, accès aux services etc.  
La poursuite du développement de l'usage des TIC par le plus grand nombre, les applications adaptées des nouvelles technologies (domotique, robotique etc.) ainsi que la finalisation structurante du haut débit numérique sur le territoire (Cf. Leader+ 2003/2008, DORSAL) devraient permettre la réalisation d'actions innovantes.
- conforter la préservation environnementale du territoire,
- développer l'attractivité du territoire et mener une politique d'accueil volontariste.

#### **Synthèse du diagnostic justifiant le plan d'actions :**

##### En termes démographiques

Moyenne d'âge élevée, mais avance du territoire dans la prise en compte du vieillissement.

##### Priorités :

- maintenir et conforter une classe d'âge suffisante de population en âge d'activité,
- opportunité de ce vieillissement pour développer des emplois de service complémentaires et fixer de jeunes actifs sur le territoire.

##### En termes économiques

Le développement de l'économie résidentielle reste un atout au maintien des activités traditionnelles et artisanales.

##### Priorités :

- adapter les activités aux nouveaux besoins de la population vieillissante,
- valoriser auprès des jeunes les métiers de l'artisanat,
- promouvoir les activités de services à la population par l'usage des TIC et les activités à distance.

### En termes agricoles et forestiers

L'espace rural est profondément modifié. Il reste à concilier les méthodes d'exploitation moderne de l'agriculture avec les exigences de qualité de vie des autres habitants du territoire

#### Priorités :

- maintenir un contexte favorable au développement agricole (aménagement fonciers),
- inciter les rurbains (cf. Guéret) à consommer plus les productions locales afin de conforter économiquement les producteurs locaux et les inciter à la qualité (bio etc.),
- redynamiser la construction bois local, en mettant en avant le label HQE,
- développer l'énergie produite à partir du bois (usage de la biomasse), des boues et autres déchets agricoles,

### En termes touristiques

Le tourisme reste un point fort de diversification agricole et de développement économique.

#### Priorités :

- retenir l'excellence de la qualité de vie en milieu rural comme le produit d'appel de l'activité touristique
- décliner professionnellement la qualité environnementale par des services et produits touristiques spécifiques (hébergement HQE, activités de nature, consommation de produit bons et bio etc.)

### En termes d'emploi

Les TIC et les réseaux haut débit sont des atouts pour apprendre à travailler autrement en milieu rural, en essayant au maximum, de s'affranchir des distances et du temps. (Télétravail, e-commerce par exemple)

#### Priorités :

- développement du pôle domotique et santé et de la « silver » économie pour permettre de garder les jeunes diplômés sur le territoire et d'envisager la création de nouveaux emplois,
- valoriser le travail manuel auprès des jeunes pour assurer la succession des artisans qui partent en retraite, via des coopératives artisanale, entreprises d'insertion etc.
- faire monter en compétence les PME locales (formation, mise en réseau, communication etc.)

### En termes d'habitat

La construction et la réhabilitation de logements sont un atout économique pour l'artisanat local. Le logement locatif doit se développer pour renforcer l'attractivité du territoire. La vie quotidienne se concentre de plus en plus autour des villes et centres bourg afin de faciliter l'accès aux services (personnes âgées, notamment).

#### Priorités :

- investir sur la norme HQE pour confirmer la montée en compétence des PME et l'image qualitative du territoire, tant sur les matériaux (filière bois-construction), les énergies renouvelables (chauffage) et l'expérimentation d'assainissement collectif « alternatif » pour les hameaux (lagunage, et autres).

### En termes de services à la population

L'accès à la santé pour tous reste un enjeu majeur dans les prochaines années sur le territoire, ainsi que l'accès aux services publics.

#### Priorités :

- attirer les praticiens de la santé sur le territoire
- expérimenter la télémédecine
- développer des solutions innovantes, portées notamment par l'économie sociale, pour résoudre la mobilité des plus défavorisés et des plus jeunes (co-voiturage, réseau transport public...)
- soutenir les micros entreprises « multiservices »,
- aider à la solvabilisation des nouveaux services, et faciliter l'accès aux services publics.

### En termes de vie culturelle et sportive

La vie culturelle et sportive fait partie intégrante de la qualité de vie. La richesse associative du territoire passe par une structuration de l'offre et une mutualisation des moyens.

### Priorités :

- assurer et maintenir l'accès à la culture pour tous,
- poursuivre la formation des administrateurs des associations qui doivent s'inscrire dans une démarche de projet,
- créer un évènementiel permettant au territoire de se faire connaître comme un lieu où il fait bon vivre.

### **Principes du Plan de développement :**

- 1) Le viable : la qualité de vie en rapport avec les besoins économiques et environnementaux
  - en imposant la qualité environnementale comme levier de croissance économique
- 2) Le vivable : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et environnementaux
  - en s'adaptant aux caractéristiques du territoire rural pour accroître le bien être social
- 3) L'équitable : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et économiques
  - en investissant dans l'action sociale pour générer de la valeur ajoutée et du développement économique
- 4) Le travail collaboratif et l'animation du territoire
  - pour la réussite de la programmation Leader et celle du projet territorial porté par le Pays de Guéret.
- 5) La coopération
  - en mutualisant les compétences et les capacités des territoires, en France et en Europe

## **2 PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS**

### ***A) La méthode***

Le GAL Pays de Guéret présente l'avantage de l'expérience du programme Leader+ et d'un fonctionnement collectif depuis maintenant 7 ans. L'association Loi 1901 « GAL Pays de Guéret » a été créée en 2002 pour répondre à l'appel à projet Leader+. Plus de 60 personnes représentant les élus locaux, les communes, les entreprises privées, les associations et les chambres consulaires se sont alors réunis en groupes de travail thématiques, pour élaborer le projet de programme Leader+.

L'association GAL a conforté le nombre de ces membres au fil du développement du programme Leader+ (plus de 140 membres à ce jour) fonctionnant par son Conseil d'Administration (37 membres) qui constitue également le Comité de programmation Leader+ (intégré en totalité dans le Conseil de Développement du Pays de Guéret) et son Bureau, composé de 10 membres représentant les secteurs privé (6 membres, PME et associations) et le secteur public (4 membres, Communautés de communes).

Dés lors la méthode pour élaborer la stratégie et le contenu de la nouvelle génération du programme Leader était toute tracée. Lors des Comités de programmation Leader+ de mars et de juin 2007, une information générale sur les nouvelles dispositions du programme a été effectuée. Une réunion de Bureau du GAL en juillet 2007 a permis de fixer aux techniciens du GAL quelques pistes de réflexions stratégiques de façon à préparer la première trame d'une nouvelle proposition Leader. Ce premier document de travail a été présenté et validé le 4 octobre 2007, par le Conseil d'Administration du GAL élargi aux professionnels de l'agriculture du territoire (non représentés actuellement au sein du CA). Enfin, c'est à partir du 5 décembre et pour une durée d'un mois, que la présente proposition a été mise en ligne sur le Site Internet du Pays de Guéret (<http://www.paysdegueret.fr/>), spécifiquement ouvert à l'ensemble des membres du CA élargi (75 personnes) afin de poursuivre la réflexion et d'enrichir le document. Par ailleurs, l'élaboration du projet s'est effectuée en étroite collaboration avec le Pays de Guéret : les permanents du GAL et du Pays partagent les mêmes locaux, le Président du Pays est Vice Président du GAL, le Président du GAL est Président du Conseil de développement du Pays.

### ***B) Les modalités partenariales***

Le cœur du partenariat reste le Comité de programmation de par sa représentation équilibrée des forces vives du territoire.

Cependant et selon la technicité des projets, il serait bénéfique de constituer des commissions techniques issues du Comité, complétées par des personnes à qualité et les cofinanceurs publics (Etat, Région et Département). Ces groupes de travail seraient au nombre de 3 respectant ainsi la déclinaison stratégique du projet : le viable, le vivable et l'équitable. Cette organisation pourrait renforcer l'approche « bottom up » de la démarche Leader.

La communication reste essentielle si l'on souhaite réellement impulser une démocratie participative sur le territoire. Outre la présentation de la programmation Leader aux décideurs et acteurs locaux (réunions mobiles sur l'ensemble du territoire comme cela a été fait pour leader+), le Pays dispose également d'une radio associative, Radio Pays de Guéret (financée en partie dans le cadre du programme Leader+). Il peut être envisagé de réserver une tranche horaire spécifique pour diffuser l'information Leader, sous forme de témoignages de porteurs de projets, et sur les opportunités d'expérimentation offertes par la démarche Leader.

Cela dit, le Pays de Guéret ne part pas de zéro. Bon nombre des acteurs et des habitants du Pays connaissent déjà bien le programme Leader+. Il convient également de structurer le partenariat informel et privilégié existant entre les GAL limousins reconduits et les nouveaux, de façon à ce que chacun profite des actions pertinentes développées sur les territoires de la Région (éviter « de réinventer de l'eau chaude... »).

### C) Le Comité de programmation

Le principe de « ne pas changer une équipe qui gagne » peut s'appliquer à la nouvelle composition du Comité en apportant juste quelques modifications au Comité issu de Leader+. Cela se justifie par la relative constance des membres titulaires et suppléants pour la période Leader+, et d'autre part, par l'implication dont ils ont fait preuve sur la même période : une quinzaine de comités de programmation à leur actif, une connaissance et une adhésion à la philosophie Leader, et une assez bonne maîtrise de la procédure, même si dans le nouveau Leader, celle-ci subit des modifications radicales. Il restera effectivement au GAL d'entretenir la motivation et donc, la participation du secteur privé, notamment des PME, sachant que sans contributions publiques, il n'y a plus de possibilité de financement Leader...

Pour autant, le champ d'intervention Leader s'élargissant (plus de thèmes fédérateurs), il importe d'ouvrir le Comité aux représentants de la profession agricole, de l'économie sociale et de la protection environnementale. A noter que si les structures du CP restent sensiblement les mêmes par rapport à Leader+, les femmes et les hommes qui les représentent seront en partie renouvelés.

#### **PROJET DE LISTE des MEMBRES du Comité de Programmation Leader et du Conseil d'Administration à confirmer (2008 / 2013)**

Le Conseil d'Administration du Groupe d'Action Locale LEADER Plus Pays de Guéret serait constitué de 40 membres titulaires (et 40 membres suppléants) qui, statutairement, constituerait le Comité de programmation du programme Leader+, et serait dans sa totalité, intégré au Conseil de développement du Pays de Guéret.

#### **COLLEGE DES ACTEURS PUBLICS: 14 MEMBRES**

Structure	Nom du délégué titulaire	Nom du délégué suppléant
Communauté de Communes de Guéret St Vaury	AUGER Pierre, vice Président	DUQUEROIX Jean Claude, Conseiller
Communauté de Communes de Guéret St Vaury	BAYOL Philippe, Vice Président	TEINTURIER Daniel, Vice Président
Communauté de Communes Marche Avenir	BOUZET Maryse, secrétaire	HILAIRE Jean Pierre, Conseiller
Communauté de Communes des Deux Vallées	GAUDON, Gilles Président	ROSSIGNOL Guy
Communauté de Communes de la Petite Creuse	NOUALLET Alain, Président	MARTIN Sylvie, Maire
Syndicat Mixte de la Vallée de la Creuse Les 3 Lacs	SACHET Jean Marie Maire	DUPOIRIER Michèle
Pays de Guéret	BOUCHET Jean François, Président, Maire de Châtelus Malvaleix	BUSSET Guy
Pays de Guéret	JAMET Philippe, Vice Président, Maire de Bonnat	HUGUET Jean-Pierre
Pays de Guéret	COUBRET Marc, Président	REGNIER Jean Jacques,
Pays de Guéret	LEFEVRE Bernard, adjoint au Maire de La Brionne	VELGHE Jacques, Maire
Ville de Guéret	JEANSANNETAS Eric, adjoint au Maire	DURAND Liliane, Conseillère
Ville de Guéret	CORREIA Eric, adjoint au Maire	AVIZOU Guy, adjoint au Maire
Education Nationale (GRETA)	AUCHAPT Eric, Directeur	MARTIN Armelle, Directrice adjointe
Centre Hospitalier Général de Guéret	HOELTGEN Didier, Directeur	DESMARET Jean-Pierre, Directeur pôle gériatrique

**COLLEGE DES ACTEURS PRIVES : 26 MEMBRES**

<b>Structure</b>	<b>Nom du délégué titulaire</b>	<b>Nom du délégué suppléant</b>
Office de tourisme des Trois Lacs	BATHIER Jean Louis, Président	PERIGOT Albert, Membre
Office de tourisme des Monts de Guéret	DURIEUX Guy, Vice Président	DEVINEAU Annie, Secrétaire
Micro-Plan S.A (météorologie)	DUGENEST Philippe, Directeur	
SARL CANOE (Communication et audiovisuel)	BRENGUES Loïc, Chef d'entreprise	
SARL Planète informatique (matériel, maintenance, formation)	COURCAUD Christophe, chef d'entreprise	
Commerce indépendant (photographie)	GASNET Albert, commerçant	
SARL Desbordes Communication (études, communication)	DESBORDES Gérard, Chef d'entreprise	MICARD Philippe, Chef d'entreprise
SARL Créafrance Communication (développement Internet)	MATHURIN Emmanuel, chef d'entreprise	KORDENBEAU Fabien, chef d'entreprise
SARL Pharmacie de la Marche	DUPRE Jean-Jacques, pharmacien, chef d'entreprise	
MEDEF de la Creuse	CONCHON Daniel, Chef d'entreprise	MEILLAT Patrick, Chef d'entreprise
GDA de Guéret (Organisme agricole)	DAUGER Jean-Pierre, Vice Président	MOREAU Bernard, Président
FDSEA (syndicat agricole)		
Confédération Paysanne (syndicat agricole)		
Groupement des agriculteurs Bio (association de producteurs)	TIXIER Jacky	
Consommateurs de la Creuse (Association à but social)	VARLET Suzanne, Présidente	DARRAUD Raymonde, Secrét
CPIE des Pays Creusois (association environnementale)	DAMIENS Jean-Bernard, Président	FREYTET Bernadette, Directrice
ELISAD (Association de services à domicile)	CHAMBRAUD Jean Paul, Président	MARCHAND Lucette, Membre
Choisir de Vivre à domicile (Association de services à domicile)	LEROY Denise, Présidente	BRE Robert, Membre
Multiservices TREMPIN (Association d'insertion)	ROBERT Bernadette, Secrétaire	GUITARD Abel
Guéret Variétés (association culturelle)	GARREAU Gilles, Président	ROY Julien, animateur
Association des amis du Moulin de Piot (Association culturelle)	BLANC Gisèle, Vice Présidente	PARNOIX Pierre
Aéroclub de St Laurent (association sportive)	GRUAU Dominique, Président	GROSSHENNY Christian, Secrétaire
Creuse Oxygène (Association sportive)	MIGNATON Michel, Secrétaire	RAYNAUD Pascal Membre du C.A
Fédération des Œuvres Laïques (association culturelle, sportive et sociale)	SIMON Jean Pierre, Président	PALLEAUX Gérard, Secrétaire
Centre Médical National (mutuelle MGEN)	COLO Patrick, Directeur	SOULIER Annie, Directrice adjointe
Histoire, géographie et culture locale, (es qualité)	PASTY Jean-Luc, Enseignant	SIGNAMARCHEIX Bernard, Artiste

**Remarque** sur la représentation du Comité de programmation par rapport à la Communauté de communes de Guéret (19 communes) et le reste du territoire (25 communes) :

Ville de Guéret et sa Communauté de communes (plus de **72% des habitants du Pays**) :

- collège public, 57%
- collège privé, 68,42% (hors 7 organismes à vocation départementale)
- **représentation moyenne, 59,6%** (organismes à vocation départementale inclus)

Autres communes du territoire (moins de **28% des habitants du Pays**) :

- collège public, 43%
- collège privé, 31,58% (hors 7 organismes à vocation départementale)
- **représentation moyenne, 40,4%** (organismes à vocation départementale inclus)

**En termes de fonctionnement**, l'aide à la formulation du projet et l'appui au montage des dossiers seraient réalisés par les permanents du GAL et selon leurs difficultés, présentés pour avis aux 3 commissions techniques du GAL. Au moins quinze jours avant le Comité, les dossiers seront envoyés à tous les membres titulaires et le Bureau du GAL (de fait, le Bureau du Comité) les étudiera avant présentation en plénière du Comité.

Pour une meilleure implication et participation de tous, il importe que chaque membre du Comité appartienne à au moins une commission technique. C'est également au sein de ces commissions techniques qu'il pourrait être envisagé de réaliser des formations/informations au bénéfice des membres du Comité de programmation et au profit du développement du territoire.

Durant le Comité, les dossiers sont présentés un à un, soit par les animateurs du GAL, soit par le ou la responsable d'une des commissions techniques du GAL, ou par le maître d'ouvrage du projet. La discussion sur chaque projet permet à tous de s'exprimer en connaissance du dossier. Il appartient alors au Président du GAL, après avis des différents services instructeurs, de formaliser l'avis du Comité par un vote. Il est essentiel durant le Comité, et après l'examen des dossiers à l'ordre du jour, de réserver un temps pour faire le point sur l'ensemble de la programmation Leader : suivi de la maquette financière et des projets en cours, projets à venir ou à impulser, évaluation ponctuelle par rapport à la stratégie arrêtée et aux objectifs prévisionnels, afin s'il y a lieu, de redresser les écarts et les imprévus toujours possibles.

#### **D) Les échanges de pratiques et de transfert d'expérience**

Grâce à son expérience acquise et reconnue sur la période 2003/2007, le GAL Pays de Guéret souhaite poursuivre ses actions d'échanges de pratiques et de transfert d'expérience tant au niveau local que national.

Pour le présent Leader, le GAL Pays de Guéret pourrait contribuer à la mise en place d'un système simple d'observation au niveau local (Département/Région) permettant de repérer et d'utiliser les bonnes pratiques de développement rural.

Par ailleurs, les acteurs du développement sur la Région Limousin se connaissent bien. Dans un contexte régional où 6 à 8 GAL pourraient voir le jour sur la période 2008/2013, il semble intéressant d'appréhender les besoins de formation technique et administrative directement liés à la démarche Leader afin de mettre en place une sorte de « bourse aux échanges de compétences » reposant sur l'expérience des uns et des autres, en mettant la priorité sur les aspects pratiques de telle ou telle démarche (coopération nationale et transnationale, outils de communication, animation d'un Comité de programmation etc.).

Le GAL Pays de Guéret poursuivrait son implication comme il l'a toujours fait par sa présence et ses interventions, au sein de l'UNA et des RIA, si ces structures propres à la démarche Leader étaient reconduites, ainsi qu'au sein de Leader France. Quelques pistes de coopération avec d'autres régions françaises existent déjà, notamment sur le thème de la Télémédecine avec la Région PACA, ou au niveau régional sur des thématiques « d'Art nomade » ou de cinéma itinérant.

Au niveau transnational, le succès du colloque européen organisé avec la Suède et l'Italie en septembre 2006, incite à la reconduction annuelle ou biennale de cet événement qui pourrait s'appeler « les rencontres de Guéret » et positionner ainsi le territoire en terme d'expertise sur l'économie du vieillissement et surtout, de terrain d'expérimentation de solutions innovantes pour le développement économique local.

### 3 PRESENTATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

**Priorité ciblée** : « **excellence de la qualité de vie en milieu rural** »

par la valorisation des ressources naturelles et humaines présentes sur le territoire

**Objectif** : assurer un développement durable, équilibré et mutuellement bénéfique entre la ville et la campagne, en revendiquant le droit à mieux vivre ici qu'ailleurs.

**1) Le viable** : la qualité de vie en rapport avec les besoins économiques et environnementaux

➤ en imposant la qualité environnementale comme levier de croissance économique

*Action 1 : soutien aux autres infrastructures du secteur agricole (mesure 125 C)*

*Action 2 : diversification vers des activités non agricoles (mesure 311)*

**2) Le vivable** : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et environnementaux

➤ en s'adaptant aux caractéristiques du territoire rural pour accroître le bien être social

*Action 3 : promotion des activités touristiques (mesure 313)*

*Action 4 : conservation et mise en valeur du patrimoine rural (mesure 323 D et E)*

**3) L'équitable** : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et économiques

➤ en investissant dans l'action sociale pour générer de la valeur ajoutée et du développement économique

*Action 5 : développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale (mesure 321)*

*Action 6 : développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale (mesure 321)*

#### **4) Le travail collaboratif et l'animation du territoire**

➤ pour la réussite de la programmation Leader et celle du projet territorial porté par le Pays de Guéret.

*Action 7 : Formation professionnelle des acteurs économiques (mesure 331)*

*Action 8 : Préparation à la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement (mesure 341)*

*Action 9 : L'animation, l'évaluation, la communication et la participation au réseau Leader (mesure 431)*

#### **5) La coopération**

➤ en mutualisant les compétences et les capacités des territoires, en France et en Europe

*Action 10 : La Coopération interterritoriale (mesure 421)*

*Action 11 : La Coopération transnationale (mesure)*

# 1) Le viable

*La qualité de vie en rapport avec*

**les besoins économiques et environnementaux**

**« imposer la qualité environnementale  
comme levier de croissance économique »**

## Action 1

Titre du dispositif : **soutien aux autres infrastructures du secteur agricole**

**Axe 1, amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers**

**mesure 125 C / Leader compétitivité 411**

### **Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Renforcer l'agriculture et la forêt pour maintenir une activité plus performante en termes économiques et durables, par une action collective d'amélioration des infrastructures liée à l'accès aux surfaces agricoles et à la simplification cadastrale.

### **Objectifs opérationnels :**

Maintenir un contexte favorable au développement agricole tout en intégrant la performance environnementale du territoire par :

- l'aménagement foncier de 2 500 ha sur les communes de Jouillat et Champsanglard afin d'améliorer la compétitivité des exploitations dans le respect de l'environnement. Il s'agira de la première opération placée intégralement sous le régime de la charte pour l'aménagement foncier en Creuse signée en 2002.

Les conseils municipaux de Jouillat et de Champsanglard ont très fortement été impliqués dans les choix d'aménagements. Ils ont notamment été invités à faire connaître, sur la base de consultations auprès de la population, leurs intentions et leurs besoins en matière de voirie et de réserves foncières.

Les enjeux environnementaux ont été placés, pour la première fois en Creuse, au cœur de la réflexion préalable au projet, les études menées dans ce cadre ont permis à la commission de fixer des surfaces maxima pour l'agrandissement de la taille de la maille bocagère. Il est ainsi prévu de replanter 6,2 kilomètres de haies.

### **Effets attendus sur le territoire :**

S'agissant de restructuration foncière, la surface moyenne d'un îlot parcellaire passera de 33 ares à 1,5 hectares, le nombre total de parcelles cadastrales sera ramené de 6 200 à 1 500 et les chemins créés ou simplement aménagés représenteront environ 46 kilomètres.

Ces travaux d'infrastructures permettront la libération d'emprises foncières qui seront utilisées pour la création d'itinéraires de randonnées, l'aménagement du réseau routier local et l'implantation de dispositifs d'assainissement collectifs.

### **les bénéficiaires visés :**

- établissements publics de coopération intercommunale,

**Opérations éligibles**

- étude foncière complémentaire, paysagère etc.
- travaux de restructuration foncière et d'aménagement
- coordination et animation des opérations
- BTP, VRD, plantations etc.
- aménagement et équipement des terrains

**Modalités d'intervention**

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale éligible  
80 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

**Critères de suivi de la mesure :**

Indicateurs de réalisation	Description	Objectifs chiffrés
Communes concernées	Communes de Jouillat et de Champsanglard	2
Simplification du cadastre	Réduction du nombre de parcelles cadastrales	De 6 200 à 1 500

**Plan de financement :**

Coût total mesure <sup>125</sup>	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
1 667 590 €	667 000 €	545 728 €	454 862 €	€
	1 212 728 €			

## Action 2

Titre du dispositif : **Diversification vers des activités non agricoles**

### **Axe 3, diversification de l'économie rurale**

#### **mesure 311**

#### **Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Renforcer l'agriculture et la forêt par la diversification non agricole des activités, en permettant la solvabilisation de nouvelles activités répondant à l'évolution et aux besoins des espaces ruraux. Maintenir et développer les activités économiques et à favoriser l'emploi des zones rurales.

#### **Objectifs opérationnels :**

Favoriser l'innovation et l'adaptation des actifs à l'exigence de qualité environnementale du territoire, par :

- la création de points de vente directe (notamment sur Guéret) sur la base de filières courtes de consommation ciblées sur les productions du territoire afin de conforter économiquement les producteurs locaux et les inciter à la qualité (bio etc.) et à la transformation de leur production,
- le soutien et la promotion de la norme HQE à travers la création ou l'amélioration d'hébergements ou bâtiments d'accueil (chambres et tables d'hôtes, ferme auberge, camping à la ferme etc.) pour sensibiliser les actifs et développer l'image de marque du territoire, à partir des matériaux (filiale bois-construction en particulier), des énergies renouvelables (chauffage notamment) et sur des approches innovantes d'assainissement.
- l'exploitation et la commercialisation du bois sous toutes ses formes (usage de la biomasse), des déchets agricoles et des boues d'épuration, pour produire de l'énergie.

#### **Effets attendus sur le territoire :**

- Création d'une valeur ajoutée significative à partir des ressources naturelles ou produites du territoire (bois, élevage etc.).
- Développement de l'usage de la biomasse en matière de chauffage notamment à partir des déchets de bois ou des coupes d'entretien et de taillis.
- Promotion de la construction bois à partir des activités de loisirs ou de tourisme.
- Incitation à la pluriactivité des agriculteurs par le développement d'activités « alternatives ».

#### **les bénéficiaires visés :**

- les personnes morales de formes civile ou commerciale (EARL, SCEA, SARL...) exerçant une activité agricole,
- regroupements de ménages agricoles exerçant une activité agricole (associations, GIE).
- publics spécifiques, tels les jeunes ou les femmes.

### Opérations éligibles

- Investissements liés à la vente directe (équipements frigorifiques, présentoirs...) y compris les points de vente collectifs,
- pour la vente directe sur les marchés, les investissements spécifiques concourant à ce mode de vente,
- aménagement de locaux pour la vente directe, l'accueil à la ferme (chambre et table d'hôte etc.), hôtellerie de plein air... à partir de normes de type HQE
- étude de faisabilité, de marché, d'organisation de circuits courts de distribution etc.
- vente à distance par l'usage des TIC (matériel informatique, création de site boutique Internet...)
- communication, signalétique...
- contrôle qualité
- ...

### Plus value Leader

- priorité aux projets développant de nouvelles formes d'organisation et de labellisation
- priorité aux projets utilisant les normes de l'agriculture durable

### Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Dépenses matérielles : 50 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

Dépenses immatérielles : 80 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

Critères de suivi de la mesure :		
Indicateurs de réalisation	Description	Objectifs chiffrés
Nombre de bénéficiaires (personnes morales, groupement ...)		15
Nombre de point de vente,		5

Plan de financement :				
Coût total mesure 311	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
193 500 €	100 000 €	81 818 €		11 682 €
	181 818 €			

## **2) Le vivable**

*la qualité de vie en rapport avec*

**les besoins sociaux et environnementaux**

**«s'adapter aux caractéristiques du territoire rural  
pour accroître le bien être social»**

### Action 3

Titre du dispositif : **Promotion des activités touristiques**  
**Axe 3, diversification de l'économie rurale,**  
**mesure 313**

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Positionner et structurer l'offre touristique, développer une communication touristique ambitieuse en s'adaptant à l'évolution des espaces ruraux et aux exigences de la clientèle touristique.

**Objectifs opérationnels :**

Valoriser le territoire en stimulant la création d'activités innovantes de tourisme et de loisirs par :

- le développement des services liés au tourisme rural et une communication démonstrative sur l'excellence de la qualité de vie en milieu rural, ce positionnement constituant le produit d'appel de l'activité touristique (promotion innovante des activités),
- mise en marché à distance des séjours et produits touristiques et vente/réservation par la création de sites Internet interactifs permettant le paiement sécurisé,
- la mise en réseau des prestataires touristiques pour améliorer la qualité d'accueil et créer des produits mutualisés,
- la déclinaison de la qualité environnementale (labellisation par exemple) par la création ou le développement d'hébergements novateurs sur des normes de type HQE (économie d'énergie ou matériaux renouvelables...), par la conception et l'animation des services et produits touristiques spécifiques (activités de « vraie » nature, consommation de produits authentiques, bons et bios etc.),

**Effets attendus sur le territoire :**

- Renforcement de l'économie touristique à partir des caractéristiques du territoire,
- Création, structuration et animation des activités de nature,
- Développement qualitatif des hébergements,

**les bénéficiaires visés :**

- Professionnels du tourisme (prestataires, offices de tourisme intercommunaux...)
- Particuliers propriétaires de meublés etc. (hors action 311)
- Organismes professionnels (Centres de formation, CDT, Chambres consulaires...)
- Entreprises de restauration et/ou d'hébergement
- Communes et leurs groupements,
- Associations,
- Etablissements publics (Groupement d'intérêt public...)

### Opérations éligibles

- communication, promotion, information, publicité, édition
- études, conseils
- soutien à l'équipement pour activités de tourisme vert, activités de pleine nature etc.
- soutien à la mise en œuvre de services qualité,
- sensibilisation aux TIC à usage tourisme professionnel,
- matériels liés aux activités touristiques, à l'entretien des espaces touristiques etc.
- création de site Internet, de portails de réservation, de logiciels spécifiques etc.
- investissements en équipements HQE et matériaux renouvelables dans les hébergements touristiques

### Plus value Leader

- priorité aux projets développant l'innovation par les TIC
- priorité aux projets concourant à la mise en place de labels qualitatifs tant dans les équipements que dans les services

### Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Création : amélioration hébergements : 50 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

Développement, commercialisation des services liés au tourisme : 80 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

### Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre de produits touristiques labellisés créés	10
Nombre de nouvelles infrastructures ou opérations d'aménagements exemplaires	5
Nombre de partenaires mis en réseau	40

### Plan de financement :

Coût total mesure 313	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
1 301 303 €	406 000 €	332 182 €	533 938 €	29183 €
	738 182 €			

## Action 4

Titre du dispositif : **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural**  
**Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural**  
**mesure 323 (D et E)**

### **Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Assurer un environnement naturel et culturel favorable autant pour les résidents que pour les visiteurs et les nouveaux arrivants. Il s'agit donc, d'améliorer le cadre de vie, de sensibiliser à la richesse naturelle, de mettre en valeur les éléments culturels patrimoniaux et de développer le potentiel touristique des espaces ruraux.

### **Objectifs opérationnels :**

Valoriser la qualité naturelle et culturelle du Pays, pour renforcer l'appartenance au territoire des habitants, ainsi que les projets de vie des nouveaux arrivants par :

- la préservation de la qualité paysagère et la réalisation d'opérations de sensibilisation à l'environnement,
- la création d'évènementiels reposant sur le patrimoine naturel et culturel, et permettant ainsi au territoire de se faire connaître comme un lieu où il fait bon vivre,
- le maintien et le renforcement de l'accès à la culture par la réalisation de projets culturels à dimension structurante.

### **Effets attendus sur le territoire :**

- Développement de l'attractivité du territoire,
- Exploitation de la richesse naturelle et culturelle locale et des talents artistiques régionaux pour compléter l'image de marque du territoire par « là où l'on sait bien vivre... »,
- 

### **les bénéficiaires visés :**

- Communes et leurs groupements,
- Etablissements publics
- Pays
- Associations
- Propriétaires privés de sites ou édifices attractifs pour le territoire
- PME

### Opérations éligibles

- outils de promotion et communication : affiches, films, guides, outils pédagogiques, création de produits et de services,
- opérations de mise en valeur du patrimoine paysager,
- expositions itinérantes, sentiers d'interprétation,
- études, élaboration de plans de gestion,
- animation,
- communication / information,
- actions de sensibilisation au patrimoine naturel et de proximité,
- *organisation d'évènements culturels structurants,*
- études et conseils,
- organisation et création de manifestations culturelles ou de loisirs de pleine nature,
- mise en lumière, scénographie du patrimoine,
- cinémas d'art et essai, résidences d'artistes,
- etc.

### Plus value Leader

- priorité aux projets renforçant l'image du pays au niveau national et international
- priorité aux projets concourant à la mutualisation des actions et des acteurs locaux

### Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Dépenses matérielles : 50 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

Dépenses immatérielles : 80 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

### Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation	15
Nombre d'opérations de mise en valeur menées	10

### Plan de financement :

Coût total mesure 323	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
219 000 €	110 600 €	90 491 €		17 909 €
<b>201 091 €</b>				

# **3) L'équitable**

*la qualité de vie en rapport avec*

**les besoins sociaux et économiques**

**«investir dans l'action sociale pour générer  
de la valeur ajoutée  
et  
du développement économique»**

## Action 5

Titre du dispositif : **Développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale**

**Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural**

***mesure 321 : services liés au vieillissement de la population, notamment.***

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

S'adapter à la démographie du territoire en renforçant les services de la vie quotidienne, notamment aux personnes dépendantes (âgées ou/et handicapées),  
Développer les solidarités en multipliant les liens entre générations et entre catégories de population.

Objectifs opérationnels :

Assurer un environnement favorable au développement économique et social par :

1. le renforcement du pôle domotique et santé,
  - par l'expérimentation technologique appliquée au maintien à domicile des personnes dépendantes (notamment la dépendance cognitive en lien avec notre réseau transnational de coopération, voir plus loin),
  - par l'expérimentation de la télémédecine tel le soutien au diagnostic à distance (imagerie médicale), « staff » à distance etc.
2. le développement de la « silver » économie
  - par l'expérimentation et le développement de nouveaux emplois, de services complémentaires répondant aux besoins des nouveaux arrivants retraités ou préretraités, de la population âgée, des personnes dépendantes et de fixer ainsi sur le territoire, les jeunes actifs (commerce à distance avec organisation de tournées/livraisons par exemple, création d'entreprises etc.) et les jeunes diplômés (licence domotique),
  - par l'élaboration et l'expérimentation de stratégies d'accueil spécifiques pour attirer les praticiens de santé sur le territoire, pour palier au départ en retraite des actuels professionnels et d'assurer la couverture santé sur le Pays (maisons de santé, soutien aux études médicales/étudiants)

Effets attendus sur le territoire :

- Finir de convaincre que le changement démographique et le vieillissement représentent une opportunité de développement local par l'apport de services adaptés aux nouvelles demandes.

Les bénéficiaires visés :

- Communes et leurs groupements,
- Etablissements publics
- Pays
- Associations
- Collectivités territoriales,
- Chambres consulaires
- groupements d'employeurs associatifs, société coopérative d'intérêt collectif, coopérative d'activités et d'emploi

### Opérations éligibles

- expérimentations technologiques (domotique, robotique etc.) liées au maintien à domicile des personnes dépendantes,
- création d'un centre de ressources « technologie et vieillissement »
- développement de services à distance liés à la dépendance,
- études, conseils etc.
- animation, coordination (salaires chargés, déplacements etc.)
- accueil de nouveaux actifs, notamment les professionnels de santé,
- développement de services à distance liés à la télémédecine et création de réseaux TIC dédiés,
- Forum / colloque / manifestation
- investissements liés à la construction et aux aménagements intérieurs.

### Plus value Leader

- priorité aux projets développant des services innovants s'appuyant sur des innovations technologiques notamment,
- priorité aux projets générant de nouveaux emplois sur de nouveaux services.

### Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Si le maître d'ouvrage est public : 30 à 80% d'aide publique sur le coût éligible

Si le maître d'ouvrage est privé : 20 à 80% d'aide publique sur le coût éligible

### Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre de services à la personne innovants développés	10
Nombre de bénéficiaires d'actions d'accueil	5

### Plan de financement :

Coût total mesure 321	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
<b>323 000 €</b>	<b>174 700 €</b>	<b>142 936 €</b>		5 364 €
	<b>317 636 €</b>			

## Action 6

Titre du dispositif : **Développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale**

**Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural**

***mesure 321 : services structurants pour la qualité de vie***

### **Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Développer et gérer l'attractivité résidentielle (développement des services) et favoriser l'accès aux services publics.

Soutenir les publics en difficulté d'emploi et d'insertion.

### **Objectifs opérationnels :**

Développer et adapter l'offre de services de base aux populations par :

- la mise en place d'activités de services à la population par l'usage des TIC et les activités à distance, (visioconférence, bornes interactives, Accès publics Internet, réseau wifi communautaire...)
- le soutien à l'économie sociale (coopérative, association et entreprises d'insertion, groupements d'employeurs ...) et au fonctionnement optimal du tissu associatif par le maintien et le renforcement de l'accès à la culture pour tous (mutualisation des moyens de l'offre culturelle et sportive tels salles, matériel, communication etc).
- le développement de solutions innovantes, portées notamment par l'économie sociale, pour résoudre la mobilité des plus défavorisés et des plus jeunes, et la création de micros entreprises « multiservices », la création de services de garde d'enfants ....
- l'appui à la solvabilisation des nouveaux besoins pour soutenir le développement des nouveaux services (type chèques emplois service et autres solutions alternatives)

### **Effets attendus sur le territoire :**

- Permettre l'égalité citoyenne par l'accès aux services publics et la mise en place des services au public, afin d'assurer l'excellence de la qualité de vie en milieu rural.
- Maintenir le tissu socio-économique et, a fortiori, le développement des capacités d'accueil pour les entreprises et les populations des zones rurales.

### **les bénéficiaires visés :**

- Communes et leurs groupements,
- Etablissements publics
- Pays
- Associations
- Collectivités territoriales,
- Chambres consulaires
- Groupements d'employeurs associatifs, société coopérative d'intérêt collectif, coopérative d'activités et d'emploi,

**Opérations éligibles**

- études, conseils etc.
- Organisation et appui technique (informatique notamment),
- Réalisation de diagnostic,
- Forum / colloque / manifestation
- Investissements mutualisés de matériels
- Expérimentations de formes nouvelles d'accès aux services
- Expérimentations de nouvelles formes de transports et de mobilité en zone rurale

**Plus value Leader**

- priorité aux projets portant sur l'expérimentation de solutions collectives innovantes,
- priorité aux projets portés par l'économie sociale,
- priorité aux projets permettant de réduire l'isolement du monde rural.

**Modalités d'intervention**

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Si le maître d'ouvrage est public : 30 à 80% d'aide publique sur le coût éligible

Si le maître d'ouvrage est privé : 20 à 80% d'aide publique sur le coût éligible

**Critères de suivi de la mesure :**

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre de services créés favorisant la mobilité	6
Nombre d'activités de proximité	10

**Plan de financement :**

Coût total mesure 321	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
<b>323 000 €</b>	<b>174 700 €</b>	<b>142 936 €</b>		5 364 €
<b>317 636 €</b>				

# **4) le travail collaboratif et l'animation du territoire**

**« pour la réussite de la programmation Leader  
et celle du projet territorial  
porté par le Pays de Guéret »**

## Action 7

Titre du dispositif : **Formation professionnelle des acteurs économiques**

**Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural**

**mesures 331**

### **Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Développer la formation et l'information auprès des acteurs ruraux dans les divers domaines d'activités pour favoriser l'émergence de projets et leur réalisation.

### **Objectifs opérationnels :**

- Mise en place de groupes de travail formés notamment, par les membres du Comité de programmation, ayant pour finalité l'émergence de projets innovants sur le territoire et une motivation plus forte à participer au Comité.
- Regroupement des professionnels du développement local (Département et Région) afin d'évaluer les besoins de formation en matière d'ingénierie du développement et d'échanger les bonnes pratiques au niveau régional.
- Sensibilisation et formation à l'usage des TIC, particulièrement auprès des seniors, à partir des 24 Accès Publics Informatiques existant sur le territoire (et créés par Leader+).

### **Effets attendus sur le territoire :**

- renforcement des liens déjà existants entre les territoires de Creuse et de la Région Limousin,
- effet d'émulation entre territoires en s'appuyant sur les bonnes pratiques des uns, et les approches innovantes des autres...
- cohérence dans l'approche du développement des services à distance.

### **les bénéficiaires visés :**

- le GAL
- Communes, Communautés de communes, Pays etc.
- acteurs locaux du territoire Leader,
- associations participant au développement local,
- Organismes consulaires,
- Centres de formation, Centres de recherches
- Fonds d'Assurance Formation

**Opérations éligibles**

- étude, conseils, formation,
- élaboration et exploitation de bases de données,
- organisation de séminaires thématiques etc.
- matériel à vocation pédagogique,

**Plus value Leader**

- priorité aux projets renforçant le développement endogène et l'exploitation des expériences réussies ailleurs.

**Modalités d'intervention**

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

De 70 à 80% d'aide publique sur le coût éligible

**Critères de suivi de la mesure :**

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre de jours de formation	500
Nombre de personnes formées	250

**Plan de financement :**

Coût total mesure 331	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
<b>211 000 €</b>	<b>114 000 €</b>	<b>93 273 €</b>		<b>3 727 €</b>
	<b>207 273 €</b>			

## Action 8

Titre du dispositif :

### **Préparation à la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement**

#### **Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural**

#### **mesures 341 (A et B)**

#### **Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Développer les capacités d'ingénierie pour notamment, réaliser le projet de Pays de Guéret, en confortant les stratégies de développement territoriales intégrées et les démarches structurantes de projet.

#### **Objectifs opérationnels :**

- développement et promotion de la filière bois axé sur la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation, en recherchant la cohérence entre le système bois-construction et les exigences de la norme HQE,
- créer une dynamique locale de développement et amener l'ensemble des acteurs locaux à s'impliquer dans les projets du territoire, (actions liées à l'élaboration de la charte forestière)
- mettre en œuvre des partenariats publics et privés sur la stratégie locale de développement territorial.

#### **Effets attendus sur le territoire :**

- ancrer la forêt dans le territoire et promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace
- générer de la valeur ajoutée au niveau local par la transformation sur place de la production forestière,
- favoriser le multipartenariat et renforcer le développement endogène.

#### **les bénéficiaires visés :**

- le GAL
- Communes, Communautés de communes, Pays etc.
- acteurs locaux du territoire Leader,
- associations participant au développement local,
- Organismes consulaires,
- Centres de formation, Centres de recherches
- GIP, CRPF...

**Opérations éligibles**

- visites-échanges, voyage d'étude,
- o formations destinées notamment aux propriétaires, élus, professionnels de la filière bois et autres acteurs locaux,
- o animation,
- o conseil,
- o études / diagnostic pour l'élaboration de la stratégie,
- organisation de rencontres, séminaires etc.
- *communication, édition*
- mise en réseau, exploitation des données, diffusion multimédia etc.
- création site ou portail Internet spécifique etc.
- petit matériel bureautique etc.

**Plus value Leader**

- priorité aux projets valorisant le bois local, notamment sur le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation.

**Modalités d'intervention**

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

80% maxi d'aide publique sur le coût éligible

<b>Critères de suivi de la mesure :</b>	
Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre d'actions de formations	
Nombre de Partenaires locaux bénéficiant de formations	10

<b>Plan de financement :</b>				
Coût total mesure 341	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
<b>95 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>40 916 €</b>		4 084 €
	<b>90 916 €</b>			

## Action 9

<u>Titre du dispositif</u> :	<b>L'animation, l'évaluation, la communication et la participation au réseau Leader</b>
	<b>Axe 4, Leader mesure 431</b>
<b>Objectifs opérationnels :</b>	Assurer la mise en œuvre du programme Leader en étroite collaboration avec le Pays de Guéret, par l'information sur le programme, l'animation du dispositif, l'assistance technique pour l'élaboration et le montage des projets, leur suivi financier et administratif, l'évaluation des résultats obtenus, l'organisation des comités de programmation, et la représentation du GAL dans les différents réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens.
<b>Effets attendus sur le territoire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réussite de la programmation Leader sur le territoire et du projet territorial porté par le Pays de Guéret</li> </ul>

<b>Opérations éligibles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les coûts de fonctionnement des GAL, y compris les dépenses de gestion</li> <li>- les études et évaluations sur le territoire du GAL</li> <li>- les actions d'information et de publicité sur la stratégie de développement locale du GAL</li> <li>- la formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement locale du GAL</li> <li>- les actions d'animation et la formation des animateurs du GAL</li> </ul>
<b>Modalités d'intervention</b>
FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale
Jusqu'à 100% d'aide publique sur le coût éligible

<b>Critères de suivi de la mesure :</b>	
Indicateurs de réalisation Description	Objectifs chiffrés
Actions programmées et engagées	100
Opérations d'informations et de communication	20

<b>Plan de financement hors participation réseaux</b>				
Coût total mesure 431	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
<b>682 484 €</b>	<b>260 000 €</b>	<b>212 766 €</b>	209 718 €	
	<b>472 766 €</b>			

<b>Plan de financement participation réseaux</b>				
Coût total mesure 431	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
<b>97 516 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>28 642 €</b>	33 874 €	
	<b>63 642 €</b>			

<b>TOTAL Action 10</b>				
<b>780 000 €</b>	<b>295 000 €</b>	<b>241 408 €</b>	243 592 €	
	<b>536 408 €</b>			

## **Organigramme du GAL LEADER Pays de GUERET et autres renseignements pratiques**

- **Président du GAL** : Eric CORREIA, infirmier anesthésiste, Adjoint au Maire de la Ville de Guéret, 2<sup>ème</sup> Vice Président de la Communauté de communes de Guéret Saint Vaury, Président du Conseil de développement du Pays de Guéret.
- **Vice Président du GAL** : Marc COUBRET, retraité de l'Education Nationale, Président du Pays de Guéret.
- **Directeur du GAL** : Philippe PONSARD, cadre salarié, chargé de la gestion et de l'administration du GAL, de la réalisation du programme Leader, des relations nationales et internationales dans le cadre de la coopération.
- **Chargée de mission** : Laure RAGUENE, salariée, chargée de la réalisation du programme Leader et en particulier, de sa gestion administrative.

### **Coordonnées complètes de la structure :**

- Adresse : Résidence Fayolle, 2 rue Hubert Gaudriot, 23000 GUERET
- Téléphone : 05 55 52 83 67, Fax 05 55 41 78 53,
- Site Internet : [www.leaderpaysdegueret.com](http://www.leaderpaysdegueret.com)
- Courrier électronique :
  1. [phi.ponsard@wanadoo.fr](mailto:phi.ponsard@wanadoo.fr)
  2. [laure.raguene@wanadoo.fr](mailto:laure.raguene@wanadoo.fr)

### **Autres sites Internet :**

[www.portail-paysdegueret.com](http://www.portail-paysdegueret.com)  
[www.paysdegueret.fr](http://www.paysdegueret.fr)  
[www.sigare.net](http://www.sigare.net)  
[www.creuse.com/cartographie](http://www.creuse.com/cartographie)

## **5) La coopération**

**« en mutualisant les compétences  
et les capacités des territoires,  
en France et en Europe »**

## Action 10

Titre du dispositif : **La Coopération interterritoriale**

**Axe 4, Leader**

***mesure 421***

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Mettre en réseau les acteurs des territoires Leader au niveau national, afin de mutualiser des actions permettant d'échanger les bonnes pratiques et de créer si besoin est, une surface territoriale constituant la masse critique suffisante pour réaliser un projet.

Objectifs opérationnels :

- Réaliser et poursuivre la coopération interterritoriale au niveau départemental, régional et dans le cadre du Réseau Grand Sud Ouest mise en place par Leader+ (par exemple). Notre partenaire du GAL Gapençais-Buëch-Durance (cf. projet « Sigare » de Leader+) envisage de se positionner sur un projet de télémédecine dans le futur Leader. Notre problématique creusoise de manque de praticiens médicaux (spécialistes notamment), nous incline tout naturellement à nous rapprocher de ce projet, et ce d'autant plus que notre GAL connaît très bien ces partenaires de la Région PACA et que ceux-ci, nous ont déjà sollicité pour participer au développement d'actions communes.
- renforcer la coopération existante avec les 5 territoires Leader+ Grand Sud-ouest autour de nouveaux projets autour de la culture occitane

Effets attendus sur le territoire :

- Transfert de compétences et de projets accomplis entre les territoires partenaires,
- Mutualisation des dépenses d'études notamment,
- Echanges de personnes, de méthodologies, de matériel
- Renforcement du Réseau rural.

**les bénéficiaires visés :**

- Le GAL,
- acteurs locaux des territoires Leader,
- associations participant au développement local...
- Etablissements publics (hors mission de service public et dans le respect des règles de la concurrence),
- Universités, Centres de formation, Centres de recherches...

**Opérations éligibles**

- Organisation de voyages d'études, de visites/échanges...
- Echanges de personnes, de matériel didactique, de méthodologie...
- Etude de faisabilité, conseils etc.
- Organisation de colloque, séminaire ...
- Mise en place de réseaux, communication
- 

**Modalités d'intervention**

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Jusqu'à 100% d'aide publique sur le coût éligible

**Critères de suivi de la mesure :**

Indicateurs de réalisation Description	Objectifs chiffrés
Nombre de partenaires	7
Nombre de projets de coopération interterritoriale	3

**Plan de financement :**

Coût total mesure 421	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
140 000 €	75 000 €	61 375 €		3 625 €
	136 375 €			

## Action 11

Titre du dispositif : **La Coopération transnationale**

### Axe 4, Leader

#### *Mesure*

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Mettre en réseau les acteurs des territoires Leader au niveau européen, et les autres territoires organisés au sein et hors de l'Union Européenne afin de mutualiser des actions permettant de faire des économies de temps, d'argent et de profiter réciproquement des bonnes pratiques de développement de chacun des territoires partenaires.

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre et étendre la coopération transnationale mise en place dans le cadre de Leader+, sur la thématique du vieillissement des territoires notamment. Avec nos partenaires Leader+ Italiens et Suédois, nous sommes dans l'attente d'une réponse de la Commission Européenne, sur une proposition de projet au sein d'un consortium européen, dans le cadre du 7ème PCRD. Il est également envisagé de fusionner les trois Comités d'Orientation Scientifique créés dans chacun de nos pays à l'occasion de la préparation du contenu du colloque européen de septembre 2006 (cf. « l'art de vieillir chez soi »). Cette fusion actée lors du dernier séminaire en juin 2008 marquera le démarrage d'une association européenne dont la vocation serait de réfléchir, promouvoir et développer ce qu'il est convenu d'appeler maintenant, l'économie du vieillissement sur une base territoriale.

Effets attendus sur le territoire :

- Transfert de compétences et de projets accomplis sur les territoires partenaires,
- Mutualisation des dépenses d'études notamment,
- Renforcement de la citoyenneté européenne par le biais de la coopération entre les régions d'Europe.

**les bénéficiaires visés :**

- permanents et bénévoles des GAL (membres des comités de programmation),
- acteurs locaux des territoires Leader,
- PME, professions libérales,
- Salariés de l'action sociale, paramédicale et médicale des secteurs publics et privés,
- associations participant au développement local...
- Etablissements publics (hors mission de service public et dans le respect des règles de la concurrence),
- Universités, Centres de formation, Centres de recherches...

**Opérations éligibles**

- Organisation de voyages d'études, de visites/échanges...
- Echanges de personnes, de matériel didactique, de méthodologie...
- Etude de faisabilité, conseils etc.
- Organisation de colloque, séminaire ...
- Mise en place de réseaux, communication
- 

**Modalités d'intervention**

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Jusqu'à 100% d'aide publique sur le coût éligible

**Critères de suivi de la mesure :**

Indicateurs de réalisation	Description	Objectifs chiffrés
Nombre de partenaires		5
Nombres de rencontres transnationales		10
Nombres d'opérations communes développées		5

**Plan de financement :**

Coût total mesure 4	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
<b>185 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>81 818 €</b>		3 182 €
	<b>181 818 €</b>			

# **LA MAQUETTE FINANCIERE**

## Maquette financière envisagée (remembrement 125/411 mis à part)

	125 (411)			363 818,00 €	181 910,00 €	667 000,00 €	1 212 728,00 €	55,00%	0,00 €	1 212 728,00 €
Axes	Dispositif	Contributions publiques françaises				FEADER	Dépense publique totale	Taux FEADER	Contribution privée	TOTAL Dépenses
		Etat	Région	Département	Communes					
<b>Le VIABLE : la qualité de vie en rapport avec les besoins économiques et environnementaux</b>										
Axe 3	311	10 000,00 €	28 636,00 €	10 000,00 €	33 182,00 €	100 000,00 €	181 818,00 €	55,00%	11 682,00 €	193 500,00 €
<b>Sous-Total 1</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>28 636,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>33 182,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>181 818,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>11 682,00 €</b>	<b>193 500,00 €</b>
<b>Le VIVABLE : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et environnementaux</b>										
Axe 3	313		94 919,00 €	76 900,00 €	160 363,00 €	406 000,00 €	738 182,00 €	55,00%	29 183,00 €	767 365,00 €
	323	10 053,00 €	20 110,00 €	20 110,00 €	40 218,00 €	110 600,00 €	201 091,00 €	55,00%	17 909,00 €	219 000,00 €
<b>Sous-Total 2</b>		<b>10 053,00 €</b>	<b>115 029,00 €</b>	<b>97 010,00 €</b>	<b>200 581,00 €</b>	<b>516 600,00 €</b>	<b>939 273,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>47 092,00 €</b>	<b>986 365,00 €</b>
<b>L'EQUITABLE : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et économiques</b>										
Axe 3	321 A	13 825,00 €	18 455,00 €	47 085,00 €	63 571,00 €	174 700,00 €	317 636,00 €	55,00%	5 364,00 €	323 000,00 €
	321 B	13 825,00 €	18 454,00 €	47 085,00 €	63 571,00 €	174 700,00 €	317 635,00 €	55,00%	5 364,00 €	322 999,00 €
<b>Sous-Total 3</b>		<b>27 650,00 €</b>	<b>36 909,00 €</b>	<b>94 170,00 €</b>	<b>127 142,00 €</b>	<b>349 400,00 €</b>	<b>635 271,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>10 728,00 €</b>	<b>645 999,00 €</b>
<b>Le travail collaboratif et l'animation du territoire Leader</b>										
Axe 3	331		31 000,00 €	21 000,00 €	41 273,00 €	114 000,00 €	207 273,00 €	55,00%	3 727,00 €	211 000,00 €
	341		12 000,00 €	10 000,00 €	18 916,00 €	50 000,00 €	90 916,00 €	55,00%	4 084,00 €	95 000,00 €
Axe 4	431 hors réseau		110 028,00 €		102 738,00 €	260 000,00 €	472 766,00 €	55,00%		472 766,00 €
	431 particip réseau		16 174,00 €		12 468,00 €	35 000,00 €	63 642,00 €	55,00%		63 642,00 €
<b>Sous-Total 4</b>		<b>- €</b>	<b>169 202,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>175 395,00 €</b>	<b>459 000,00 €</b>	<b>834 597,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>7 811,00 €</b>	<b>842 408,00 €</b>
<b>La Coopération</b>										
Axe 4	421 Coopération inter		15 000,00 €	20 000,00 €	26 375,00 €	75 000,00 €	136 375,00 €	55,00%	3 625,00 €	140 000,00 €
	Coopération Transnat		20 000,00 €	25 456,00 €	36 362,00 €	100 000,00 €	181 818,00 €	55,00%	3 182,00 €	185 000,00 €
<b>Sous-Total 4</b>		<b>- €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>45 456,00 €</b>	<b>62 737,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>318 193,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>6 807,00 €</b>	<b>325 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47 703,00 €</b>	<b>384 776,00 €</b>	<b>277 636,00 €</b>	<b>599 037,00 €</b>	<b>1 600 000,00 €</b>	<b>2 909 152,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>84 120,00 €</b>	<b>2 993 272,00 €</b>

## Répartition par axe

Axes	Dispositif	Contributions publiques françaises				FEADER	Dépense publique totale	Taux FEADER	Contribution privée	TOTAL Dépenses
		Etat	Région	Département	Communes					
Axe1	125	€ -	€ -	363 818,00 €	181 910,00 €	667 000,00 €	1 212 728,00 €	55,00%	- €	1 212 728,00 €
<b>Total Axe 1</b>		<b>€ -</b>	<b>- €</b>	<b>363 818,00 €</b>	<b>181 910,00 €</b>	<b>667 000,00 €</b>	<b>1 212 728,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>- €</b>	<b>1 212 728,00 €</b>
Axe 3	311	10 000,00 €	28 636,00 €	10 000,00 €	33 182,00 €	100 000,00 €	181 818,00 €	55,00%	11 682,00 €	193 500,00 €
	313	€ -	94 919,00 €	76 900,00 €	160 363,00 €	406 000,00 €	738 182,00 €	55,00%	29 183,00 €	767 365,00 €
	323	10 053,00 €	20 110,00 €	20 110,00 €	40 218,00 €	110 600,00 €	201 091,00 €	55,00%	17 909,00 €	219 000,00 €
	321	27 650,00 €	36 909,00 €	94 170,00 €	127 142,00 €	349 400,00 €	635 271,00 €	55,00%	10 728,00 €	645 999,00 €
	331	€ -	31 000,00 €	21 000,00 €	41 273,00 €	114 000,00 €	207 273,00 €	55,00%	3 727,00 €	211 000,00 €
	341	€ -	12 000,00 €	10 000,00 €	18 916,00 €	50 000,00 €	90 916,00 €	55,00%	4 084,00 €	95 000,00 €
<b>Total Axe 3</b>		<b>47 703,00 €</b>	<b>223 574,00 €</b>	<b>232 180,00 €</b>	<b>421 094,00 €</b>	<b>1 130 000,00 €</b>	<b>2 054 551,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>77 313,00 €</b>	<b>2 131 864,00 €</b>
Axe 4	421 Coopération Inter	€ -	15 000,00 €	20 000,00 €	26 375,00 €	75 000,00 €	136 375,00 €	55,00%	3 625,00 €	140 000,00 €
	Coopération Transnat	€ -	20 000,00 €	25 456,00 €	36 362,00 €	100 000,00 €	181 818,00 €	55,00%	3 182,00 €	185 000,00 €
	431 hors réseau	€ -	110 028,00 €	€ -	102 738,00 €	260 000,00 €	472 766,00 €	55,00%	- €	472 766,00 €
	431 particip réseau	€ -	16 174,00 €	€ -	12 468,00 €	35 000,00 €	63 642,00 €	55,00%	- €	63 642,00 €
<b>Total Axe 4</b>		<b>- €</b>	<b>161 202,00 €</b>	<b>45 456,00 €</b>	<b>177 943,00 €</b>	<b>470 000,00 €</b>	<b>854 601,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>6 807,00 €</b>	<b>861 408,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47 703,00 €</b>	<b>384 776,00 €</b>	<b>641 454,00 €</b>	<b>780 947,00 €</b>	<b>2 267 000,00 €</b>	<b>4 121 880,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>84 120,00 €</b>	<b>4 206 000,00 €</b>

## **4 LE PILOTAGE DU PROJET**

### **A) Organisation du GAL**

Le GAL Pays de Guéret, juridiquement constitué sous forme associative prévoit, au regard de l'expérience acquise sur la période Leader+ de 2003 à 2008, 2 ETP pour assurer le bon déroulement de son programme :

- un poste de Directeur du GAL, chargé de l'animation du programme, des relations avec les élus du territoire, des cofinanceurs et des membres du Comité de programmation. Son expérience en matière économique, de création d'entreprise et d'insertion sociale, permet un soutien efficace aux porteurs de projets. Enfin, ses compétences sur le montage de projets et de réseaux nationaux et européens, facilitent l'élaboration et la réalisation des projets de coopération.
- Un poste d'Animatrice/gestionnaire, chargée de l'animation du programme et plus spécifiquement du suivi administratif et de la gestion. Son expérience en matière d'environnement et d'actions culturelles complète le panel des compétences mis à la disposition de tous les porteurs de projets.

Sur ces fonctions essentielles d'animation du programme, il faut rajouter les capacités à organiser le suivi et l'évaluation des actions, tant à l'interne qu'à l'externe, ainsi que la disponibilité à participer à la vie et au développement des réseaux régionaux, locaux et européens. A titre indicatif, avec cette équipe, il est possible d'échanger et de communiquer en français, anglais, italien et espagnol.

Enfin, l'équipe déjà constituée et qui a déjà fait ses preuves de 2003 à 2008, connaît parfaitement son territoire et au-delà, les autres Pays et GAL (et futurs autres GAL) du Département et de la Région Limousin, avec lesquels des collaborations formelles et informelles ont déjà existé.

### **B) Suivi et évaluation du projet**

En terme de suivi, la proximité physique avec le Pays (partage des mêmes locaux) et sa proximité organisationnelle (le Vice Président du GAL est le Président du Pays) sont un atout. Le GAL est informé pratiquement en temps réel de la progression des projets dans le cadre du contrat de Pays, ce qui est essentiel, dans la mesure où en Région Limousin, une part importante des cofinancements publics de Leader sera issue de ceux du contrat de Pays.

D'autre part, l'expérience Leader+ a confirmé la nécessité d'élaborer ses propres tableaux de bord, notamment au niveau du suivi financier de la maquette budgétaire, ce qui sera fait pour cette nouvelle génération Leader, même si le nouveau logiciel de gestion Osiris devrait être plus facile d'accès aux différents intervenants du programme, dont les GAL.

Enfin, l'ensemble des rendus propres à la vie du GAL et du programme Leader tels les comptes rendus d'exécution annuels, les Procès Verbaux des Comité de Programmation, le suivi budgétaire, les études etc. seront mise en ligne sur le site Internet du programme ainsi qu'il fut fait sur toute la durée du programme Leader+ (voir <http://www.paysdegueret.fr/>, rubrique Leader+).

Concernant l'évaluation, la mise en place d'indicateurs préalables sur les réalisations et les résultats, devrait permettre une évaluation quantitative assez précise. A cela, il faut ajouter les différents tableaux de bord existant (cf. Osiris... peut-être ?) ou à créer au sein des GAL. Reste le problème de l'évaluation qualitative qui, menée par le GAL lui-même, permet une approche globale et générale.

C'est cette approche qui estime sommairement l'impact du programme sur le territoire et peut aider à recalibrer la stratégie et les actions, si besoin est. Cependant, l'idéal serait de confier l'évaluation, notamment qualitative, à un organisme extérieur, qui en plus d'une meilleure garantie d'objectivité, apporte des compétences qu'un GAL et ses permanents ne possèdent pas forcément.

D'un point de vue opérationnel, il serait souhaitable d'effectuer cette évaluation à mi-parcours du programme (3 ans) et en fin de programme. Deux évaluations qu'il faudrait pouvoir financer mais, à l'instant où cette candidature est rédigée, il demeure préférable d'attendre la notification budgétaire finale au cas où la candidature serait retenue, pour permettre au GAL de choisir au mieux sa méthodologie d'évaluation.

### **C) Capitalisation et diffusion**

Le GAL Pays de Guéret s'est impliqué au sein du réseau rural, sur toute la période Leader+, aux niveaux régional, national et européen (UNA, RIA Grand Sud Ouest etc.) et qui plus est, en participant activement au réseau national Leader au sein de l'association Leader France, aux côtés de l'APFP et de l'UNADEL.

Pour la capitalisation et la diffusion dans le cadre de ce nouveau Leader, le GAL se dote d'un axe spécifique « Objectifs connexes » sur la coopération et le travail collaboratif dans Leader que l'on retrouve sur les actions n°8 et n°9 de notre plan de développement (voir de la page 46 à 49).

A titre d'exemple, de 2003 à 2008, sur la période Leader+, le Directeur du GAL est intervenu à la demande du Conseil Régional auprès de tous les GAL du Limousin, pour témoigner de l'expérience du GAL en matière de méthodologie sur la coopération transnationale. C'est en tant que chef de file que le GAL Pays de Guéret avec le GAL creusois, Combraille en Marche et 3 autres GAL français, a mis en oeuvre la coopération interterritoriale pour le projet Sigare. A la demande de l'Unité Nationale d'Animation, le GAL Pays de Guéret est intervenu dans des ateliers d'échanges lors de rencontres régionales et nationales.

La capitalisation permet de profiter et de faire profiter des bonnes pratiques de développement local et donc, de transfert d'expérience; cela suppose que ces pratiques puissent être reproduites ailleurs et donc pour se faire, nécessite une « mise en méthodologie » qui puisse être diffusée. Cette capacité devient de plus en plus une compétence connexe pour animer un programme Leader.

Le projet de coopération transnationale « e-elderlycare » avec en pays partenaires, la Suède et l'Italie, vient d'être retenu et sélectionné comme « bonne pratique Leader+ » par l'Observatoire européen Leader+ de la DG Agriculture de la Commission Européenne (25 projets français retenus sur 250 présentés).

### **CONCLUSION**

La capacité offerte par la programmation Leader, de pouvoir agir de manière transverse par rapport aux objectifs généraux de développement du territoire, est un atout.

La possibilité d'expérimentation que sous-tend la démarche Leader, stimule l'imagination et donc, l'ambition des acteurs locaux, et ce, avec une dose de démocratie participative non négligeable qui renforce le développement endogène.

Qui début 2003, pouvait imaginer les résultats spectaculaires du concept « pôle d'excellence domotique » inscrit sur l'action n°1 du programme Leader+ Pays de Guéret, et sur la thématique technologique ? A une période où au niveau national, 125 GAL sur 140 avaient plutôt porté leur choix sur des thématiques bien plus classiques d'accueil, de valorisation des ressources ou des produits locaux etc.

Sans le programme Leader+ (soutien au financement des études, des investissements et du fonctionnement de départ), sur une période aussi brève de 5 années au vu de l'ambition du projet, aurait-il été possible pour l'ensemble du territoire de,

- bénéficier d'un PER « domotique et santé » ?
- créer une licence professionnelle domotique sur Guéret ?
- expérimenter des « packs domotiques » permettant de maintenir à domicile des personnes âgées dépendantes avec possibilité d'extension à l'ensemble du Département ?
- accréditer, notamment auprès des élus du territoire, mais aussi du Département et de la Région, que « l'économie du vieillissement » pouvait être un facteur de développement local, exportable au niveau national et européen ?

Et ce ne sont là que les résultats d'un seul des 5 axes du plan de développement Leader+ sur la période 2003/2007.

Pour la nouvelle programmation Leader, la priorité ciblée « excellence de la qualité de vie en milieu rural » est un choix en cohérence avec les actions menées dans le cadre Leader+, mais ne représente pas pour autant, la continuité de Leader+ dans la reproduction de ce qui a déjà été accompli.

Il s'agit bien ici d'une proposition originale répondant en tous points, aux exigences du PDRH et assez largement, aux priorités du DRDR Limousin.

L'approche de la présente proposition, se positionne au cœur du « développement durable », en revenant à la source de sa définition, car fondamentalement, l'excellence de la qualité de vie ne peut se situer hors de ce qui est viable, vivable et équitable.

Cette stratégie permet de renforcer celle du Pays de Guéret, notamment dans le cadre de son contrat de Pays, tout en déroulant le fil conducteur aboutissant à la qualité de vie de ses habitants, et par la même, incitant des nouveaux arrivants à venir y vivre, qu'ils soient jeunes ou vieux.

Le premier effet attendu de la nouvelle programmation Leader, justement parce que c'est l'essence même de ce programme, est l'implication de la société civile dans son propre développement, dans sa prise en charge citoyenne et une meilleure compréhension de la décision politique.

Sur les 6 prochaines années, le territoire du Pays de Guéret va faire la démonstration que :

- une restructuration foncière peut concilier les impératifs économiques de l'agriculture (réduction de 6 200 parcelles à 1 500) avec les exigences environnementales (plantation de haies, création d'itinéraires de randonnée, etc.).
- la valeur ajoutée des ressources naturelles (bois par exemple) et traditionnelles (élevage par exemple) peut s'amplifier localement par un usage direct (chauffage, construction, vente du producteur au consommateur) et au-delà du territoire, par l'exemplarité de la qualité de vie que cela implique.
- le tissu commercial et artisanal est vital pour l'économie résidentielle et il est possible de l'adapter aux besoins de la population rurale en s'appuyant sur les TIC et la mutualisation des moyens (organisation des tournées, commandes à distance etc.). Là aussi, la recherche de la qualité dans les services offerts en milieu rural peut constituer une image de marque facilitant la venue de nouveaux habitants.
- le tourisme qui est une force économique du territoire se professionnalise encore plus, en s'adaptant à la demande contemporaine (courts séjours, confort et qualité de l'hébergement) et en valorisant la richesse naturelle des sites par le développement d'activités de pleine nature cohérentes.
- le village rural est un lieu de vie équilibré avec un patrimoine bâti réhabilité, où il fait bon vivre en toutes saisons, que l'isolement n'est qu'apparent grâce aux réseaux numériques, et qu'ainsi, il est tout aussi facile de communiquer avec son cousin d'Amérique qu'avec le médecin du bourg d'à côté. Que les exigences d'hygiène et d'environnement sont respectées dans tous les hameaux, notamment en matière d'assainissement grâce à des solutions mutualisées entre les usagers, sur des techniques alternatives.
- l'économie du vieillissement est un levier de développement économique, non seulement au profit des personnes âgées du territoire mais aussi à celui des entreprises de services d'aide à la personne, dont le développement de l'innovation peut largement s'exporter. La qualité de vie pour les anciens ne peut qu'engendrer celle des plus jeunes, par le potentiel d'emplois à créer, la dynamique de formation innovante que cela suppose. La finalité de l'excellence de la qualité de vie en milieu rural, est de permettre à chacun de réaliser avant tout son projet de vie, là où il a librement choisi de vivre et ce, en toute légitimité et en toute équité par rapport à n'importe quel autre citoyen de tout autre territoire de la République.

Pour parvenir à ces effets attendus, le GAL Pays de Guéret mobilise les 44 communes de son territoire, qui toutes, par l'intermédiaire de leur 4 Communautés de communes et d'un Syndicat mixte, soutiennent la présente proposition et s'engageront financièrement à minima, comme elles l'ont fait pour Leader+, sur la base d'une cotisation annuelle de 1 euro par habitant et par an, soit prévisionnellement, près de 230 000 € sur la durée du programme. C'est ce soutien financier qui permettra entre autre, à l'équipe permanente du GAL de fonctionner, et à assurer le besoin en fonds de roulement de la structure.

Déjà, une partie de la programmation, au moins sur les 3 premières années, est assurée par certains cofinancements de l'Etat, de la Région, du Département et des autres collectivités, dans le cadre du Contrat de Pays 2008/2010.

Il appartient au GAL Pays de Guéret de négocier le reste des cofinancements publics. Sachant qu'à ce jour, le plan de développement Leader s'appuie tout de même sur des idées de projets portées par des collectivités ou des associations à vocation d'utilité publique ; il reste à formaliser ces idées, à en étudier la faisabilité. Mais n'en doutons pas, des projets innovants verront le jour et avec eux, suivront les contributions publiques des maîtres d'ouvrages.

Durant la période Leader+, le Conseil Général de la Creuse a montré l'exemple au niveau national en consacrant sur ses fonds et sur toute la durée de la programmation, une enveloppe spécifique au programme Leader, tant pour cofinancer les actions locales, le fonctionnement du GAL et du programme (animation, évaluation et gestion), et même, la coopération.

Dans le cadre du nouveau Leader, cet exemple est recommandé par les Autorités de tutelle, et sera suivi par certains autres Départements et même peut-être certaines Régions!

Dés lors, si le succès d'une programmation Leader repose avant tout sur la capacité d'un territoire à s'organiser, en s'appuyant sur ses forces vives et en faisant preuve de proactivité et d'imagination, on ne peut pas faire l'impasse sur les moyens déployés, notamment en termes financiers, dans le cadre d'un nouveau fonds européen qui se calcule en fonction de la dépense publique nationale : les résultats seront aussi à la hauteur des cofinancements publics déployés, donc des choix politiques de développement qui seront opérés.

Enfin, Jean-Pierre Simon, le Président du GAL Leader+ Pays de Guéret vient de nous quitter à la veille de la nouvelle année 2008. Tous les résultats obtenus dans le cadre de Leader+ sont aussi les siens, grâce à son esprit d'entreprise, son sens de l'écoute, son autorité naturelle et sa disponibilité permanente. Même confronté à la maladie, notre Président a participé activement à l'élaboration de cette proposition Leader.

A quelques jours de son décès, il était encore avec le Président du Conseil Général de la Creuse pour négocier les cofinancements publics de ce nouveau programme Leader, qui d'ailleurs, plus qu'un programme, est une démarche de développement intégré.

Ce nouveau Leader n'a pas encore vraiment de nom. Mais si notre proposition devait être retenue, la démarche, elle, pourrait toujours s'appeler Jean-Pierre Simon...

Guéret le 15 janvier 2008

# **ANNEXES**

- Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du Groupe d'Action Locale Pays de Guéret
- Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du Pays de Guéret
- Lettre de soutien de la Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury
- Lettre de soutien et délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Petite Creuse
- Lettre de soutien de la Communauté de communes de Marche Avenir
- Lettre de soutien de la Communauté de communes des Deux Vallées
- Lettre de soutien du Syndicat Mixte des Trois Lacs